

5.5 Projet de délibération n° DEL-23-0914

Présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole - Exercice 2022

Exposé

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a fixé aux collectivités territoriales de nouvelles règles en matière d'accessibilité.

A cet effet, les groupements de communes de plus de 5 000 habitants, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, doivent créer une commission ayant pour objectifs :

- de dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports,
- de publier un rapport annuel présenté devant le Conseil,
- d'être force de propositions,
- et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

Après sa présentation en Conseil, ce rapport annuel doit être transmis, avant le 31 décembre de chaque année, au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il est proposé de prendre acte du rapport annuel 2022, établi à partir des différents éléments présentés lors de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole du 29 juin 2023.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du vendredi 24 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

De prendre acte du rapport annuel de la commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole pour l'année 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole

2022



Sommaire :

1. Données générales	p 02
2. Voirie et espaces publics	p 09
3. Services de transports collectifs et mobilités	p 16
4. Cadre bâti - Etablissements métropolitains recevant du public	p 21
5. Cadre bâti - Habitat - Logements	p 24
6. Ressources humaines	p 31
7. Développement économique - Innovation - Emploi	p 35
8. Culture pour Tous	p 42
9. Initiatives Inclusion de TM et des communes membres	p 44

1- Données générales

1.1. Informations administratives de Toulouse Métropole

Siège social : 6, rue René Leduc - BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5

1.2. Une intercommunalité toulousaine construite pas à pas

- **8 décembre 1992** : Arrêté préfectoral portant création du District du Grand Toulouse avec les communes de Balma, Beauzelle, Blagnac, Castelnau, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Mondonville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens de Gameville, Toulouse et Tournefeuille.
- **1993** : Adhésion de la commune de Pibrac (arrêté préfectoral du 17 mars 1993) puis adhésion de la commune de Villeneuve-Tolosane (arrêté préfectoral du 28 décembre 1993).
- **2000** : Adhésion des communes d'Aucamville, Aussonne, Brax, Fenouillet, Saint-Alban et Seilh (arrêté préfectoral du 3 février 2000).
- Transformation du District en Communauté d'Agglomération avec 21 communes (arrêté préfectoral du 27 juin 2000).
- **2002** : Adhésion des communes de Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Launaguet, Pin-Balma (arrêté préfectoral du 20 décembre 2002).
- **2008** : Transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine (arrêté préfectoral du 24 décembre 2008).
- **2010** : Extension du périmètre de la Communauté urbaine du Grand Toulouse (arrêté préfectoral du 9 décembre 2010) aux communes de Aigrefeuille, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Gratentour, Lespinasse, Mondouzil, Mons, Montrabé, Saint-Jean et Saint-Jory. Avec ces 12 nouvelles communes, la Communauté urbaine est désormais constituée de 37 communes.
- **2015** : Transformation de la Communauté urbaine en Métropole suite à la loi MAPTAM.
- **2016** : Extension des compétences (arrêté préfectoral du 18 décembre 2015) : Elaboration et suivi du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), Pompes funèbres, ...
- **2017** : Reconnaissance d'intérêt communautaire de divers équipements:
 - équipements culturels toulousains (Muséum, TNT, Zénith, ONCT, Abattoirs, ...),
 - équipements sportifs toulousains (Stadium, Palais des Sports, Hippodrome, ...),
 - 11 cimetières toulousains et site funéraire de Cornebarrieu.

Transfert de compétences du Département de la Haute-Garonne : Prévention spécialisée, Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), Fonds Solidarité Logement (FSL) et transfert de la gestion des routes classées dans le domaine routier départemental.

- **2018** : Transfert de la compétence facultative de l'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.



1.3. Les compétences actuelles de la Métropole (article L 5217-2 du CGCT) :

La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1° En matière de **développement et d'aménagement économique, social et culturel** :

- a) Création, aménagement et gestion des **zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ;
- b) Actions de **développement économique**, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire ;
- c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement **d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain** ;
- d) Promotion du **tourisme**, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- e) Programme de **soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche**, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

2° En matière d'**aménagement de l'espace** métropolitain :

- a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; **plan local d'urbanisme**, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'**opérations d'aménagement** d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;
- b) Organisation de la **mobilité** au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de mobilité ;
- c) **Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement** urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
- d) Participation à la gouvernance et à l'aménagement des **gares** situées sur le territoire métropolitain ;
- e) Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de **réseaux de télécommunications**, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code ;

3° En matière de **politique locale de l'habitat** :

- a) **Programme local de l'habitat** ;
- b) Politique du logement ; aides financières au **logement social** ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- d) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des **gens du voyage** et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

4° En matière de **politique de la ville** :

- a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du **contrat de ville** ;
- b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de **prévention de la délinquance** ;
- c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° En matière de **gestion des services d'intérêt collectif** :

- a) **Assainissement des eaux usées**, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau ;
- b) Création, gestion, extension et translation des **cimetières et sites cinéraires** d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;
- c) Abattoirs, **abattoirs marchés et marchés d'intérêt national** ;
- d) **Services d'incendie et de secours**, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;
- e) Service public de défense extérieure contre l'incendie ;

6° En matière de protection et de mise en valeur de l'**environnement** et de politique du cadre de vie :

- a) Gestion des **déchets ménagers** et assimilés ;
- b) **Lutte contre la pollution de l'air** ;
- c) **Lutte contre les nuisances sonores** ;
- d) Contribution à la **transition énergétique** ;
- e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- f) Elaboration et adoption du **plan climat-air-énergie territorial** en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
- g) Concession de la **distribution publique d'électricité et de gaz** ;
- h) Création, aménagement, entretien et gestion de **réseaux de chaleur ou de froid urbains** ;
- i) Création et entretien des **infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables** ou de navires à quai ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mise en place d'un service associé, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;
- j) **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- k) Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

En outre, la Métropole exerce un certain nombre de compétences optionnelles :

- **réseaux verts et réseaux cyclables**, en complément de ceux inclus dans la voirie communautaire et hors cheminements dans les parcs, jardins et espaces verts communaux ;
- harmonisation des **règlements de publicité** ;
- en matière culturelle : création, coordination, participation à des manifestations ou **événements culturels à rayonnement régional ou national** ;
- création, aménagement et gestion des **espaces naturels de loisirs** suivants : parc urbain de Pin Balma et projet axe Garonne ; schémas directeurs air et eau ;
- en matière **archéologique** : réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive selon les modalités prévues par le code du patrimoine.
- La gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires,
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- La Prévention spécialisée,
- L'aménagement, entretien et gestion du Centre des Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo,
- Le service extérieur des pompes funèbres,
- L'élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE),
- L'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.

1.4. Informations statistiques métropolitaines (chiffres clés) :

- Nombre de communes : 37
- Nombre de conseillers : 133 élus dont 68 élus membres du Bureau de la Métropole
- Nombre d'agents de la Métropole : 5 002,1 ETP (permanents et non permanents) au 01/06/2023
- Population métropolitaine (Insee - 2023) : 806 503 hab
- Variation de la population : +1,3 %/an (entre 2014 et 2020)
- Superficie : 458,2 km² (2018)
- Densité : 1 760,3 hab./km² (2020)
- Poids démographique de la ville centre : 61,7%
- Emploi total (Actifs/Inactifs - Insee – 2020) : 555 586 (+ 6,1 % depuis 2013)
- Taux de chômage (Insee – 2020) : 13,3 %
- Nombre de logements (Insee – 2020) : 454 231 (+ 12 % depuis 2014)
- Nombre de déplacements sur le réseau Tisséo : 125,7 millions dont 4,5 millions de déplacements de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) soit 3.5%.
- **Allocataires de l'Adulte Handicapé (AAH) / communes** (: CNAF pour l'année 2021)

Communes	Nombre d'allocataires AAH	Population	Pourcentage
Fenouillet	162	5 509	2,94
Flourens	58	2 086	2,78
Colomiers	1109	40 342	2,74
Saint-Orens de Gameville	363	13 401	2,7
Mons	48	1 833	2,61
Toulouse	12432	498 003	2,49
Gratentour	111	4 583	2,42
Aucamville	216	9 340	2,31
Saint-Alban	136	6 319	2,15
Saint-Jory	134	6 853	1,95
Blagnac	500	26 600	1,87
Brax	56	2 983	1,87
Castelginest	192	10 901	1,76
Mondonville	98	5 582	1,75
Beauzelle	125	7 216	1,73
Balma	291	17 300	1,68
Cugnaux	340	20 358	1,67
Saint-Jean	185	11 259	1,64
Launaguet	149	9 425	1,58
Villeneuve-Tolosane	156	10 238	1,52
Cornebarrieu	116	7 827	1,48
Tournefeuille	438	29 405	1,48
Fonbeauzard	44	3 022	1,45
Bruguières	83	6 111	1,35
Gagnac-Sur-Garonne	41	3 192	1,28
Lespinasse	36	2 884	1,24

L'Union	145	12 511	1,15
Aussonne	75	7 348	1,02
Quint-Fonsegrives	56	6 038	0,92
Montrabé	37	4 176	0,88
Seilh	28	3 361	0,83
Pibrac	72	8 776	0,82
Drémil-Lafage	21	2714	0,77
Aigrefeuille	10	1300	0,76
Total :	18063	808 796	2,23
Beaupuy	n.c.	1332	n.c.
Mondouzil	n.c.	230	n.c.
Pin Balma	n.c.	987	n.c.

1.5. Informations relatives à la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole

Par délibération du Conseil du 13 octobre 2006, la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été créée, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 est venue élargir ce cadre consultatif notamment aux associations représentant les personnes âgées. Elle a également précisé ses missions. L'instance est désormais dénommée **Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole** (CIA-TM). Il est rappelé que la création d'une Commission Intercommunale est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées. Les communes membres peuvent, au travers d'une convention, confier à la Commission intercommunale tout ou partie des missions de la Commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI.

A la suite de l'ordonnance du 26 septembre 2014, les missions de la Commission sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil et adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées ;
- Faire des propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Être destinataire des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant les ERP situés sur le territoire ainsi que des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire, qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des ERP accessibles ;
- Élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;

Par délibération DEL-20-0452 du 16 juillet 2020, Toulouse Métropole a adopté les principes de composition de la CIA-TM, principes déclinés dans les arrêtés AGT-20-0061 et AGT-20-0059. La Commission est désormais composée de la manière suivante :

- M. Christophe ALVES, Président de la CIA-TM représentant le Président de Toulouse Métropole ;
- des conseillers métropolitains investis dans les domaines concernés par l'accessibilité ;
- des représentants d'associations représentant les usagers en matière d'accessibilité (handicapés, personnes âgées, acteurs économiques, usagers...).
- des représentants d'organismes et chambres consulaires associés
- des représentants des 37 communes membres de Toulouse Métropole.

Les membres de la Commission pouvant s'adjoindre toute personne qualifiée lors des réunions, avec l'accord du Président.

Depuis quelques années, la CIA-TM se réunit régulièrement, concrétisant la volonté métropolitaine de proposer un cadre institutionnel de concertation pertinent tant en direction des représentants associatifs que des communes de la Métropole. De façon systématique, les élus des communes investis sur les thématiques d'accessibilité et leurs collaborateurs sont conviés. Chacune des réunions a donc permis aux participants d'établir une vision partagée des problématiques territoriales, d'échanger sur les initiatives menées et de confronter les analyses.

Dans un cadre moins institutionnel mais en complémentarité avec les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la Métropole anime des groupes de travail réguliers sur la thématique accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Enfin, d'autres acteurs du territoire, chacun dans leurs domaines de compétences, pilotent une concertation avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- La Mairie de Toulouse anime des groupes de travail sur diverses thématiques avec les associations et les autres membres de la Commission Accessibilité Pour Tous de Toulouse. Ce sont près de 40 associations et 50 personnes différentes qui sont mobilisées à travers ces groupes de travail.
- Les autres communes membres à travers leur Commission Communale Accessibilité.
- Tisséo-SMTC organise la Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) et met en place des ateliers pour notamment tester les équipements sur site.

Composition détaillée de la CIA-TM :

Elus métropolitains :

- M. ALVÈS Christophe, Président de la CIA-TM ;
- M. LATTES Jean-Michel , Vice-Président délégué aux Transports et Déplacements ;
- M. BOLZAN Jean-Jacques, Président de la Commission Transports et Déplacements ;
- Mme TRAVAL-MICHELET Karine, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat ;
- Mme KATZENMAYER Laurence, Présidente de la Commission Habitat ;
- M. CARNEIRO Grégoire, Vice-Président délégué à la Voirie ;
- M. FOURCASSIER Thierry, Président de la Commission Voirie ;
- M. ANDRE Gérard, Vice-Président chargé de la Culture ;
- Mme YARDENI Nicole, Présidente de la Commission Culture ;
- M. PLANTADE Philippe, Vice-Président délégué aux Sports et Bases de Loisirs ;
- Mme ARRIBAGE Laurence, Présidente de la Commission Sports et Bases de Loisirs ;
- Mme ESCUDIER Julie, Vice-Présidente déléguée à la Cohésion sociale et l'inclusion;

Représentants associatifs et autres organismes associés :

- AMOROS Lucien (CAPEB 31),
- BARTOLUCCI Anna (Institut des Jeunes Aveugles),
- BARUTELLO Françoise (Club d'entreprises Réussir),
- BELLEMER Philippe (Association Valentin Haüy – Toulouse),
- BRAIL Flavien (Jeune chambre économique),
- CARINO Marijo (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi),
- CASANOVA Pascale (Haudacity),
- CASANOVA Gérard (Haudacity),
- CHAVE Michèle (AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap),
- CONSTANS Emmanuel (ADAPT),
- COURSAnt Adeline (Centre de Transcription et d'Édition en Braille),
- COUSERGUE Catherine (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi),
- DELEPAU David (Association des Sourds de Tolosa),

- DEMANGE Alain (Dyspraxies France Dys 31),
- EPSTEIN-HANOT Laurence (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels),
- M. FEBGARRIGUES (Union Départementale des Associations Familiales 31),
- GALO Blandine (Centre de Transcription et d'Édition en Braille),
- GAY Catherine (Aéroport Toulouse-Blagnac),
- JACQUET Magali (Club d'entreprises Réussir),
- JAMET Bernard (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels),
- JEANJEAN Fabien (Groupement des indépendants hôtellerie et restauration Occitanie),
- LACAZE Françoise (L'Esperluette),
- LAVENIR Sonia (Association des Paralysés de France – Haute-Garonne),
- LORENCO Céline (Union Sociale de l'Habitat Occitanie),
- MALLEVILLE Elodie (ASEI – Agissons pour l'Inclusion),
- MERCIER Yannick (Union Sociale de l'Habitat),
- MOL Gabriel (Chiens guides d'aveugles),
- MOLINIER Jean-Jacques (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - Grand Sud),
- MOREAU Adrien (Chambre de Commerce et d'Industrie),
- MOUYNET Romain (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne),
- MUCCIARDI Aldo (Club d'entreprises Réussir),
- NOURRISSON Eric (Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs),
- PEZOUS Florence (Autisme 31),
- PITIN Michel (Relais Amical Toulouse),
- REGAZZO Joseph (SAHED),
- RICHARD Claire (Association des paralysés de France – Haute-Garonne),
- ROBARDEY Phillipe (Chambre de Commerce et d'Industrie),
- ROUS Claude (Association Marie-Louise),
- SIMONLATSER Evelyne (Consommation, Logement et Cadre de Vie 31),
- TASSOT Yves (ASMTH Handicap Défi),
- VEAUUVY Joëlle (Consommation, Logement et Cadre de Vie 31).

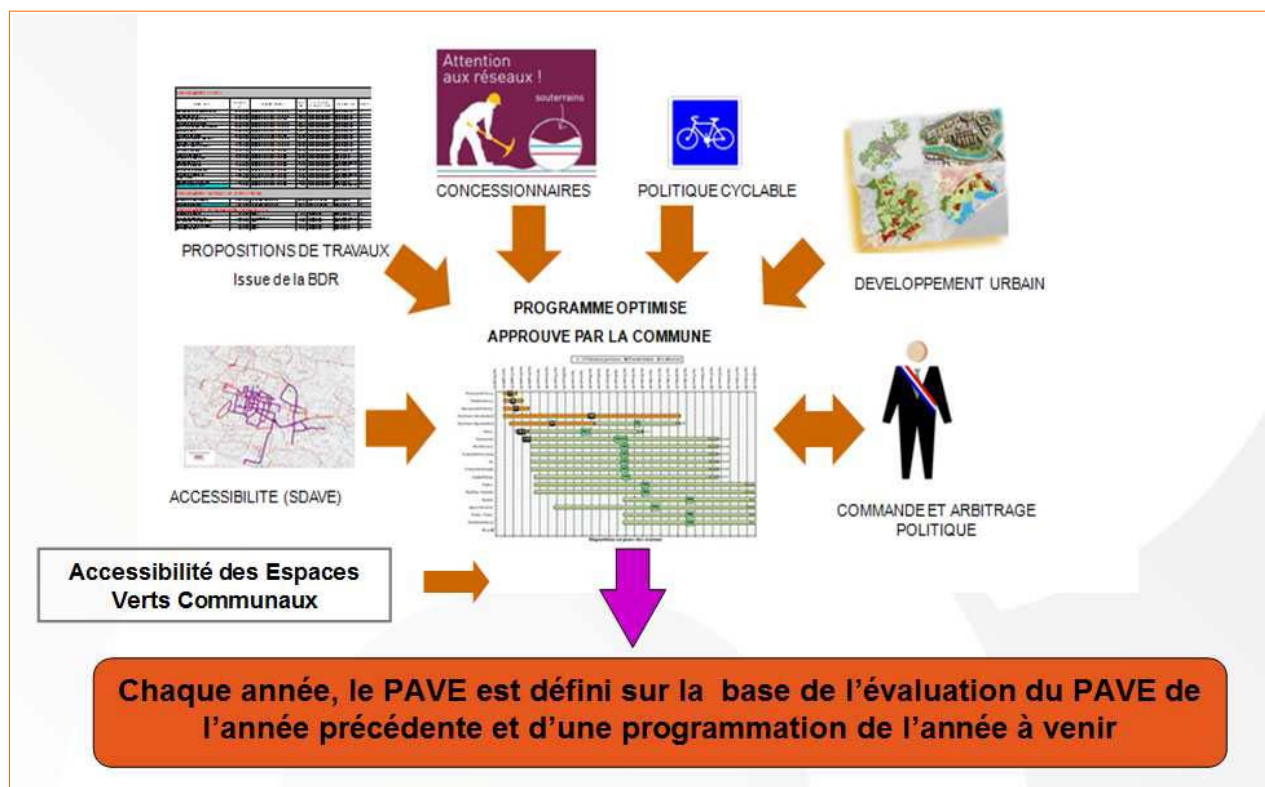
Elus des communes membres :

- ABOUT Guillaume (Pin-Balma),
- ALENCON Alain (Lespinasse),
- AGOSTI Dominique (Gratentour),
- ARMENGAUD Roseline (Aucamville),
- BENOUAHI Khadija (Brax),
- BUGEJA-FERNANDEZ Valérie (Blagnac),
- BONNET Bernard (Cornebarrieu),
- CAMPLO-ROBERT Hélène (Mons),
- CHAMINADOUR Sylvie (Quint-Fonsegrives),
- CHARLAS Gilles (Gagnac sur Garonne),
- CROSTA Nathalie (Pibrac),
- DILANGU Céline (Saint-Jean),
- DUHAMEL Thierry (Fenouillet),
- DULAC Ketty (Mondonville),
- FERNANDEZ Geneviève (Saint-Orens),
- FERNANDEZ Marc (Beaupuy),
- FUSEAU Philippe (Saint-Jean),
- GALAUP Didier (Launaguet),
- GODEAS Isabelle (L'Union),
- GOURICHON Olivier (Balma),
- HAINAULT Philippe (Quint-Fonsegrives),
- HULOT Christian (Dremil-Lafage),
- IMART Thierry (Aigrefeuille),
- LIMONDIN Muriel (Cugnaux),
- MOREAU Philippe (Villeneuve-Tolosane),
- PIZZUTO Marie-Claude (Montrabé),
- RENVAZÉ David (Saint-Orens),
- RIEU Maryline (Tournefeuille),
- ROUZAUD Francis (Flourens),
- SAFON Jacques (Aussonne),
- SANJUAN Claudine (Seilh),
- SIMION Arnaud (Colomiers),
- SOUVERVILLE Serge (Saint-Alban),
- THIBAUD Gérard (Pin-Balma)
- WEBER Christine (Beauzelle).

2 - Voirie et espaces publics

2.1 - Le PAVE désormais de la compétence de Toulouse Métropole

L'assemblée délibérante de Toulouse Métropole et chacune des 37 communes ont approuvé le transfert à la Métropole de la compétence PAVE à compter du 1er janvier 2016. Ce transfert permet d'assurer une cohérence des politiques de planification et d'aménagement à l'échelon métropolitain. Le financement de l'accessibilité est réalisé d'une part, au niveau de la Métropole à travers les enveloppes locales, le budget des projets neufs, le budget de l'autorité organisatrice des mobilités pour les arrêts de bus et d'autre part, sur le budget communal pour les espaces publics relevant de la compétence communale tels que les parcs et jardins.



Rappel de la politique d'accessibilité de la Métropole

SDAVE	▶▶	• Identifier les itinéraires à mettre en accessibilité en priorité
Diagnostic du SDAVE	▶▶	• Évaluer l'accessibilité des itinéraires, cibler et évaluer les actions de mise en accessibilité, • Bâtir un outil d'aide au déplacement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
Charte d'accessibilité	▶▶	• Rappel de la réglementation et des prescriptions de la Métropole, • Outil technique pour « garantir des aménagements accessibles » et une homogénéité de traitement de l'espace public.
Sensibilisation	▶▶	• Prendre conscience physiquement des difficultés auxquels les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont confrontés au quotidien et ainsi mieux comprendre les exigences réglementaires et métropolitaines, • Diffuser une culture commune de l'accessibilité.

L'expertise au cœur des projets d'aménagement

L'accessibilité est un des facteurs clé de la réussite d'un aménagement. Le respect de la « charte accessibilité » incluant des préconisations propres à la Métropole est le garant d'un gain de confort dans l'usage de la voirie. La Cellule Espaces publics est reconnue pour son expertise en termes d'accessibilité sur le territoire de la métropole. Elle est régulièrement sollicitée par l'ensemble des porteurs de projets pour avis sur les aménagements de voirie. Ces avis sont donnés au stade de l'avant-projet d'un dossier et suivis jusqu'à la dernière phase de l'étude.

Les services de la Direction Infrastructures, Travaux et Energies (ITE) participent quotidiennement à l'analyse de points particuliers. Quelques exemples:

- Continuité, dimensionnement et planéité du cheminement piéton (recherche du meilleur confort d'usage),
- Positionnement des passages piétons pour garantir la sécurité des traversées,
- Analyse et positionnement des dispositifs d'aide à l'orientation et de guidage pour les personnes aveugles ou malvoyantes dans les espaces larges et les liaisons multimodales,
- Analyse, choix des matériaux utilisés pour répondre aux critères d'accessibilité (planéité, roulage, contraste...)

Au besoin, la direction ITE organise des ateliers d'expertise en associant les organismes associatifs représentant des PMR (planches d'essais, visite de terrain, évaluation des aménagements réalisés, discussions en groupe de travail accessibilité,...). Enfin, elle répond aux sollicitations quotidiennes au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Les différentes instances de travail

Groupe de travail Associations & Techniciens	▶▶	<ul style="list-style-type: none">• Confronter les avis pour une accessibilité optimum	
Groupe de travail des directions	▶▶	<ul style="list-style-type: none">• Confronter les différentes politiques d'accessibilité de la chaîne de déplacement sur la métropole	<ul style="list-style-type: none">• Transports Tisséo• Inclusion & bâtiment : Domaine handicap et accessibilité & Architecture
Groupe de travail Référents Voirie & Espace Public	▶▶	<ul style="list-style-type: none">• Porter l'information, sensibiliser à l'accessibilité• Confronter les techniques, les réflexions...	
Groupe de travail France (GT-RAVI)	▶▶	<ul style="list-style-type: none">• Confronter les politiques d'accessibilité des différentes grandes villes de France• Agir sur la réglementation française	<ul style="list-style-type: none">• Convention de partenariat pour la construction d'un référentiel SIG national (CEREMA, Lorient, Grenoble)
Groupe de travail Européen (Eurocities)		<ul style="list-style-type: none">• Confronter les politiques d'accessibilité de différentes grandes villes d'Europe• Agir sur la réglementation européenne	<ul style="list-style-type: none">• Toulouse Métropole est Vice-présidente du Forum Mobilité depuis septembre 2018 et reconduite à la Vice-Présidence du Groupe de Travail « Ville sans obstacle pour tous » depuis.

Mise en œuvre de la concertation

Depuis février 2015, la Direction Infrastructures, Travaux et Energies au sein de la Direction Générale des Services Urbains organise tous les mois un groupe de travail « accessibilité de la voirie - Espace Public ». Il est composé de :

- représentants d'associations,
- de personnes handicapées, de personnes âgées, et d'autres usagers de Toulouse Métropole,
- de représentants du secteur économique,
- de techniciens référents accessibilité et chargés d'opérations.

Le groupe de travail veille à l'accessibilité des projets d'aménagement de la Métropole. Il est animé par le service « Politiques de la Voirie » de la direction Infrastructures, Travaux, Énergies de Toulouse Métropole. Les sujets portent sur :

- les grands projets d'aménagements de la Métropole,
- les projets demandant un avis : accessibilité quai-bus, réfection d'une portion de voirie (abaissement trottoir, mise en place ou pas de potelets, BAO, BEV...)
- les demandes de dérogation pour avis avant transmission aux services de l'Etat : créations de places PMR non conformes à la réglementation actuelle.

En 2022 :

- 4 sessions de sensibilisations avec la participation d'une association de PMR sous forme d'atelier et de théâtre forum et de scènes de mise en situation de handicap ont été effectuées par la cellule espace public du service politique de la voirie de Toulouse métropole :
 - 10 groupes de travail organisés avec en moyenne 23 représentants d'associations présents ;
 - 4 visites de terrains (Projet Grand Parc Garonne aménagement du futur poumon vert de l'île du Ramier, Projet rue de Metz, test d'une application AYES- OKO pour smartphone, rond point Charles Fabre bordure de séparation piéton/cycle) ;

Un atelier d'accessibilité (Rond-point Charles FABRES – Toulouse) :



Expertises 2022 de l'accessibilité des futurs aménagements métropolitains

Près d'une trentaine de missions d'expertises de projets majeurs ont été menées, soit en moyenne un peu plus de deux projets par mois. Quelques exemples:

- **Toulouse** – Projet d'aménagement rue Valade
- **Toulouse** – Allées de Bellefontaine AVP place commerciale
- **Toulouse** – Passerelle Rapas / passerelle Empalot
- **Toulouse**– ZAC Malpère
- **Toulouse** – Végétalisation piste Air France
- **Toulouse** – Projet mode doux axe Esquirol / rue de la République
- **Colomiers** – Val d'Aran
- **Seilh** – ZAC Loubis

La sensibilisation des agents

En 2022 4 sessions de sensibilisations sous forme d'atelier on été effectuées par la cellule espace public du service politique de la voirie de Toulouse métropole en collaboration avec l'APF France Handicap :

Retour d'expérience d'un chef de projet :

“J'ai tout particulièrement apprécié cette expérience au vue de sa configuration, laissant une place importante à l'échange (entre services aux missions différentes, mais également du fait de la présence des associations).

Les retours et explications de ces associations (ainsi que les échanges) permettent de mesurer les situations vécues, et les attentes des personnes concernées par cet enjeu d'accessibilité. elles apportent un retour pragmatique concernant les points de vigilance qui doivent guider les choix d'aménagement des espaces publics.

Le jeu de rôle est également intéressant pour sensibiliser sur des situations particulières. La partie sur le handicap "invisible" a également un intérêt fort pour "ouvrir" les notions d'accessibilité et de handicap à l'ensemble des champs que ces thématiques couvrent. Je n'avais, à titre personnel, pas conscience de toutes ces situations.

Enfin, la partie immersive, sur le terrain, par une mise en pratique, permet de mesurer l'importance des choix d'aménagement, et la particularité de certaines situations. C'est un exercice qui m'a marqué par sa capacité à faire prendre conscience des "petites choses" qui impactent fortement la capacité de déplacement selon les situations.”



En 2022 sur la Métropole, 53 places PMR net réglementaires supplémentaires ont été créées et 6 demandes de dérogation ayant eu un avis du groupe de travail accessibilité.

Pour rappel, l'ensemble de ces informations sont consultables sur le site Open Data de Toulouse Métropole à l'adresse ou via le QR Code ci-dessous :

<https://data.toulouse-metropole.fr/explore/dataset/pmr/map/?location=12,43.63414,1.35939&basemap=jawg.streets>



Liste des places créées :

ADRESSE	NUM	COMMUNE	TYPE	ANNEE CREATION	NB PLACES
HUGO (ALL VICTOR HUGO)	18	Saint-Jean	PMR	2022	1
HUGO (ALL VICTOR HUGO)	12	Saint-Jean	PMR	2022	1
MICHEL (GRANDE-RUE SAINT MICHEL)	112	Toulouse	PMR	2022	1
MINIMES (AV DES MINIMES)	126T	Toulouse	PMR	2022	1
MALE (PL EMILE MALE)	4	Toulouse	PMR	2022	2
GARD (RUE DU GARD)	8	Toulouse	PMR	2022	1
SCHRADER (IMP FRANZ SCHRADER)		Toulouse	PMR	2022	1
FAURIEL (RUE CLAUDE FAURIEL)	15	Toulouse	PMR	2022	1
PIBRAC (BD DE PIBRAC)	7	Colomiers	PMR	2022	1
PIBRAC (BD DE PIBRAC)	9	Colomiers	PMR	2022	1
LAURAGAIS (ALL DU LAURAGAIS)	5	Colomiers	PMR	2022	1
ORMEAU (CHE DE L ORMEAU)	16	Colomiers	PMR	2022	1
VIEUX (RUE DU PONT VIEUX)	1	Toulouse	PMR	2022	2
SAVES (RUE ANDRE SAVES)		Toulouse	PMR	2022	1
SAVES (RUE ANDRE SAVES)		Toulouse	PMR	2022	1
SAVES (RUE ANDRE SAVES)		Toulouse	PMR	2022	1
SICRE (RUE ROGER SICRE)		Toulouse	PMR	2022	1
GUIMERA (RUE JEAN GUIMERA)		Toulouse	PMR	2022	1
GUIMERA (RUE JEAN GUIMERA)		Toulouse	PMR	2022	1
GINESTE (RUE MARIE ROSE GINESTE)		Toulouse	PMR	2022	1
GINESTE (RUE MARIE ROSE GINESTE)		Toulouse	PMR	2022	1
MAC DONALD (RUE JEANNETTE MAC DONALD)	0	Toulouse	PMR	2022	1
HEROLD (RUE LOUIS HEROLD)	2B	Toulouse	PMR	2022	1
SUISSE (BD DE SUISSE)	36	Toulouse	PMR	2022	1
GENEVE (BD DE GENEVE)	12	Toulouse	PMR	2022	1
BROUSSE (RUE ROZES DE BROUSSE)	4	Toulouse	PMR	2022	1
BERNIES (RUE PAUL BERNIES)	15	Toulouse	PMR	2022	1
WILSON (PL DU PDT THOMAS WILSON)	15	Toulouse	PMR	2022	1
GILLES (RUE JEAN GILLES)	18	Toulouse	PMR	2022	2
BRUNAUD (AV YVES BRUNAUD)	98	Toulouse	PMR	2022	1
PARC (AV DU PARC)	1	Toulouse	PMR	2022	1
BIENES (ALL GABRIEL BIENES)	1	Toulouse	PMR	2022	3
BIENES (ALL GABRIEL BIENES)	7	Toulouse	PMR	2022	3
BIENES (ALL GABRIEL BIENES)	11	Toulouse	PMR	2022	4
SOURCE (RUE DE LA SOURCE)	19	Toulouse	PMR	2022	1
BEAUCE (RUE DE LA BEAUCE)	13	Toulouse	PMR	2022	1
TELLIER (RUE JULES TELLIER)	11	Toulouse	PMR	2022	1
SEPTEMBRE (RUE DU QUATRE SEPTEMBRE)	6	Toulouse	PMR	2022	1
BIGORRE (ALL DE BIGORRE)	16	Colomiers	PMR	2022	1
MILLASSIS (CHE DE MILLASSIS)	12B	Colomiers	PMR	2022	1
AUBISQUE (ALL DE L AUBISQUE)	6	Colomiers	PMR	2022	1
RICHARD (IMP THEODORE RICHARD)	3	Toulouse	PMR	2022	2

Bilan des travaux 2022 sur l'espace public

L'estimation en 2022 était de 64,4 M€, nous avons recensé 60 M€ réalisés pour l'année 2022 sur le bilan répertorié.

Précisions : Les montants de l'estimation prennent en compte les opérations dans leur globalité. La dépense pour les grosses opérations est ensuite répartie sur plusieurs années. Le bilan lui ne prend en compte que la dépense réelle sur l'année.

Les 37 communes membres de Toulouse Métropole ont aussi été contactées afin que soient intégrés les travaux d'accessibilité réalisés dans leurs espaces verts, dont la compétence est communale.

Exemples de réalisations de 2022 :

Toulouse - Route de Lavaur : Extension de la zone 30

Avant



Après



Balma – Rue Davout



Avant



Après

Programmation des travaux 2023 sur l'espace public

Le programme de travaux reprend l'ensemble des opérations ayant un impact sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il est estimé à 85,6 M€ (rappel 64 423 827 M€ en 2022)

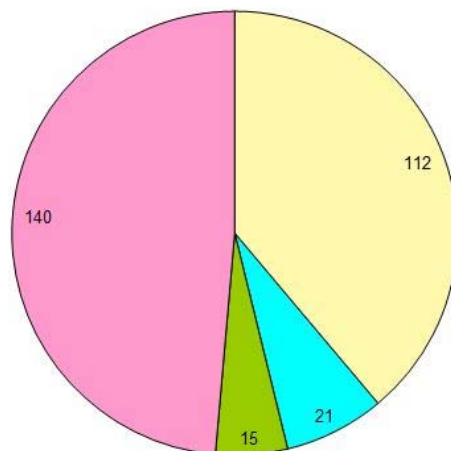
Précisions : Les montants de l'estimation de la Programmation prennent en compte les opérations dans leur globalité. La dépense pour les opérations importantes est ensuite répartie sur plusieurs années.

Les 37 communes membres de Toulouse Métropole ont aussi été contactées afin que soient intégrés les travaux d'accessibilité programmés dans leurs espaces verts, dont la compétence est communale.

Remarque : nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible. Cependant le nombre d'opérations réalisées sur la Métropole étant très important, nous ne pouvons le garantir.

PROGRAMMATION 2023

Urbanisation mise en conformité des voies existantes	Place PMR Création/mise aux normes	Aménagement de quai bus	Travaux divers de mise en accessibilité (plateaux traversants, abaissé de trottoir...)
112	21	15	140



Prévision des sujets traiter par la cellule accessibilité en 2023

Dans le cadre d'une présentation ou d'un atelier :

- Organisation d'ateliers sur la thématique de l'accessibilité des espaces publics

- Groupe de travail :

- Projet d'aménagement de la rue Valade (Toulouse)
- Piétonisation du pont Saint-Pierre (Toulouse)
- Projet d'aménagement rive droite - rive gauche (Toulouse)
- Cœur de quartier de Saouzelong (Toulouse)
- Passerelle de franchissement de l'A620 (Toulouse)
- Projet de réaménagement de la grande rue Saint Michel (Toulouse)
- Projet d'aménagement du Parvis du canal de Brienne (Toulouse)
- Projet d'aménagement urbain d'Empalot (Toulouse)
- Projet d'aménagement d'une voie verte (Flourens)

- Atelier de travail :

- Test d'une bande d'interception de passage piéton (Grand Parc Garonne Toulouse)
- Etude et analyse avec le CEREMA des zones de rencontre (rue Pargaminières, place de la Daurade, rue des Lois Toulouse)
- **Atelier sur le nouvel aménagement du Val d'Arán (Colomiers)**



3 -

3. Services de transports collectifs et mobilités

3.1 - Tisséo Collectivités - Le bilan accessibilité 2022

Le bilan de l'accessibilité du réseau Tisséo à fin 2022 est consultable en ligne sur le site de Tisséo Collectivités : <https://tisseo-collectivites.fr/accessibilite-0>

3.1.1 – Les évènements de l'année 2022

De grands évènements ont marqué l'année 2022

- Le 14 mai, la mise en service de Téléo,
- le 29 août, la mise en service du Lineo 10,
- les travaux de mise en accessibilité de la gare de bus de la place Jeanne d'Arc,
- la finalisation des travaux du Lineo 11.

En parallèle des grands projets de développement d'offre, Tisséo a élaboré en 2022 une enquête auprès du public en situation de handicap. L'objectif étant de mieux appréhender les besoins et les améliorations en matière de communication et d'information voyageurs.



Zoom sur : Le projet Téléo



© Jean-Luc Thomas

Depuis la formalisation des attentes lors de l'enquête publique de 2019 et le recueil de cahiers d'acteur, la concertation s'est déroulée tout au long du projet avec de nombreux ateliers CARUT. Ainsi des points importants ont été prescrits et ont orienté vers la technologie 3S :

- des cabines de grande capacité, pouvant accueillir les voyageurs en fauteuil roulant,
- un temps d'arrêt nécessaire pour les cabines en station,
- des lacunes minimisées, pour un embarquement facilité.

Les cabines disposent des éléments suivants :

- un adhésivage de protection contre le vertige pour renforcer le sentiment de sécurité,
- un bouton d'appel aisément accessible,
- un écran d'informations voyageur.

Sur le quai, un dispositif sonore signale la position et la circulation des cabines. Un bip doublé d'un voyant lumineux indique la fermeture des portes.

Dans les stations :

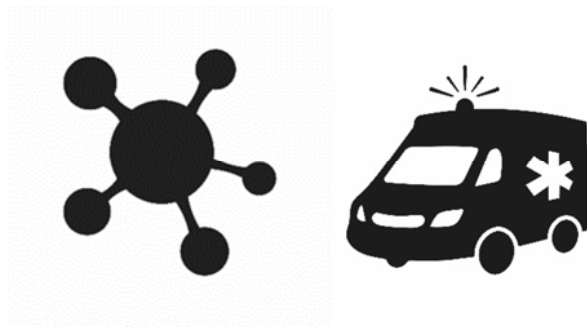
- un accès aux stations de plain-pied à Oncopole et à Université Paul Sabatier,
- des bandes d'aide à l'orientation et des bandes d'éveil à la vigilance pour éviter les chutes.

Des actions en faveur de l'accessibilité

En 2023, l'audiodescription des stations a été ajoutée sur le site de Tisséo :

<https://www.tisseo.fr/se-deplacer/reseau-accessible/audiodescriptions-teleo>

Des pictos cognitifs ont été créés pour permettre le repérage des stations, sur le même principe que l'opération « mon métro d'image en image ».



3.1.2 La concertation avec les associations se poursuit :

- Le 4 février : Séance plénière de la CARUT (commission accessibilité du réseau urbain Tisséo),
- 13 ateliers de travail ont réuni une centaine de participants membres des associations de la CARUT, autour des projets de Tisséo ou de l'amélioration du réseau existant. Ceux-ci ont traité des sujets suivants :
 - 3ème ligne de métro :
 - Test des matériaux sol à la station François Verdier, le 23 septembre
 - Téléo :
 - Test sur site de l'embarquement en cabine, le 15 mars
 - Découverte du parcours client, le 3 juin
 - Bus :
 - Test quai modulaire sur le pôle d'échange de Jeanne d'Arc, le 4 avril
 - Visite des modèles bus 3 portes, le 24 février
 - Tramway :
 - Restitution de l'atelier « achat de rame de tramway » de septembre 2021, le 13 avril
 - Pôle d'échange
 - Restitution des résultats de l'enquête menée auprès des usagers PMR des P+R, le 17 janvier
 - Présentation des travaux pôle d'échange Ramonville (Connexion Ligne B), le 14 octobre
 - Présentation travaux pôle d'échange UPS (gare bus) et Parking silo Basso Cambo, le 1er juillet
 - Communication et informations voyageurs
 - Restitution des enquêtes « Parcours Personne en Situation de Handicap » (qualitatif et quantitatif), le 14 octobre
 - Atelier sur les supports de communication (newsletter, flyer, ...), le 17 novembre
 - Atelier Appli Tisséo, le 16 décembre
 - Divers : Présentation du Schéma Directeur Piéton, le 15 septembre.

3.1.3 - La mise en accessibilité des arrêts prioritaires

En 2022, des travaux d'accessibilité sur 83 points d'arrêt ont été réalisés sur l'ensemble du ressort territorial de Tisséo, dont 24 inscrits au SDAP pour un montant total de 1.7M€.

Sur les 83 arrêts réalisés, 68 arrêts sont sur le territoire de Toulouse Métropole dont 17 inscrits au SDAP.

En complément des arrêts de bus, des actions sont en cours de finalisation aux stations de métro :

- La mise aux normes des 15 derniers ascenseurs de la ligne A : bandeau de commande (taille et contraste des boutons, boucle induction auditive) et boutons d'appel (position, contraste, plaques directionnelles),
- La réfection de l'éclairage avec la mise en œuvre de solutions innovantes d'éclairage testées sur certaines stations et qui restent à généraliser.

3.1.4 – La formation du personnel

A Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap

Cette formation est intégrée aux formations initiales des conducteurs et des agents d'accueil en agence.

Depuis 2015, **1 100 agents de 29 métiers différents ont été formés.**

Le volume global d'heures de formation atteint 3 200 heures depuis 2015 pour un budget de 30 000 euros.



© Jean-Luc Thomas

B. Formation « Langue des signes Française »

La formation à la Langue des Signes Française concerne chaque année de nouveaux volontaires.

12 personnes ont été formées sur 5 ans pour un total de 552 heures et un budget en frais pédagogiques de 10 365 euros.

3.1.4 – Information voyageurs

Un voyage commence pour tous par sa préparation, mais c'est d'autant plus vrai pour une personne en situation de handicap. L'information des usagers en amont du trajet ou pendant le trajet doit pour cela être accessible à tous, notamment pour les personnes déficientes visuelles, auditives ou cognitives.

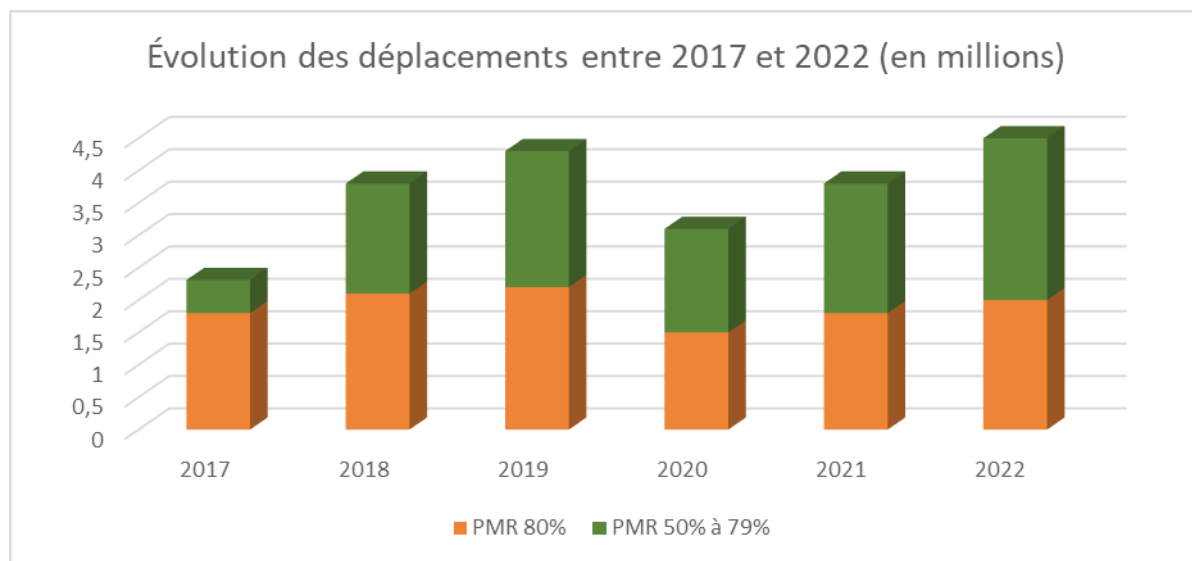
La page dédiée à l'accessibilité sur le site Internet [tisseo.fr](https://www.tisseo.fr) a été remaniée pour améliorer l'information des usagers en situation de handicap sur les dispositifs mis en place pour faciliter leur voyage. <https://www.tisseo.fr/se-deplacer/reseau-accessible>

En 2022, un film sous-titré en LSF qui présente Téléo a été publié sur le site Internet de Tisséo, il est disponible via le lien <https://www.teleo-tisseo.fr/>



3.1.5 –Fréquentation du réseau

Les nombreuses actions de Tisséo collectivités pour rendre le réseau plus confortable et accessible à tous portent leurs fruits. L'utilisation des transports en commun réguliers par des personnes en situation de handicap n'a jamais été aussi élevée qu'en 2022, avec +16.2% d'augmentation de l'usage du réseau entre 2021 et 2022.



Nombre de déplacements	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PMR 80%	1 791 791	2 057 219	2 177 794	1 502 219	1 776 289	1 981 448
PMR 50% à 79%	517 628	1 691 402	2 087 015	1 630 884	2 053 389	2 470 269
Total déplacements	2 309 419	3 748 621	4 264 809	3 133 103	3 829 678	4 451 717

Évolution du nombre de clients

Nbre de clients	2017	2019	2020	2021	2022
PMR 80%	8 228	11 835	10 886	8 953	10 047
PMR 50% à 79%	3 762	6 490	6 989	7 453	9 427
Total	11 990	18 325	17 875	16 406	19 474

*PSH : Personne en situation de handicap

Le nombre de clients en situation de handicap progresse en 2022 et dépasse même le niveau d'avant COVID. Les personnes en situation de handicap sont de retour sur le réseau après une légère baisse en 2020 et 2021.

3.1.6 - Mobibus, chiffres clés 2022

2 463 usagers ont utilisé le service en 2022.

Le nombre de nouveaux inscrits aux services est en moyenne de 70 par mois.

Sur l'exercice 2022, le service Mobibus a enregistré **223 137 demandes de transport**, soit **25,4% de plus qu'en 2021**.

De janvier à décembre 2022, **138 388 courses** (incluant les déplacements inutiles) ont été réalisées. C'est **29,8% de plus qu'en 2021**.

A fin 2022, 101 salariés travaillent pour la société TPMR-Transdev en charge de l'exploitation de Mobibus, dont 84 conducteurs.

La flotte de véhicule est composée à fin 2022 de 70 véhicules.

Pour l'année 2022, Mobibus a obtenu la note de satisfaction globale de 16,2 sur 20.

Les certifications NF 371 (NF -service -transport à la demande) et NF 281 (NF Service -Transport de voyageurs) ont été renouvelées.



4 – Cadre bâti – Établissements métropolitains recevant du public

4.1. 2022, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de Toulouse Métropole continue d'avancer

Au 1^{er} janvier 2023, le bilan de la mise en accessibilité des ERP de Toulouse Métropole est satisfaisant. Le ratio entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles (53) et le nombre total d'ERP de la Métropole (109) est de 49%. Pour rappel, il était de 38 % en 2020 et de 44 % en 2021. Le rythme de mise en accessibilité est désormais stabilisé et les équipes de la direction de l'Immobilier et des Bâtiments (DIB) mobilisées. Rappelons que la DIB est une direction qui intervient à la fois pour Toulouse Métropole et pour la Mairie de Toulouse et gère donc, de façon mutualisée et en parallèle, les agendas d'accessibilité programmée de ces deux collectivités.

Situation des ERP de Toulouse Métropole inscrits dans l'AD'AP (au 1er janvier 2023) :

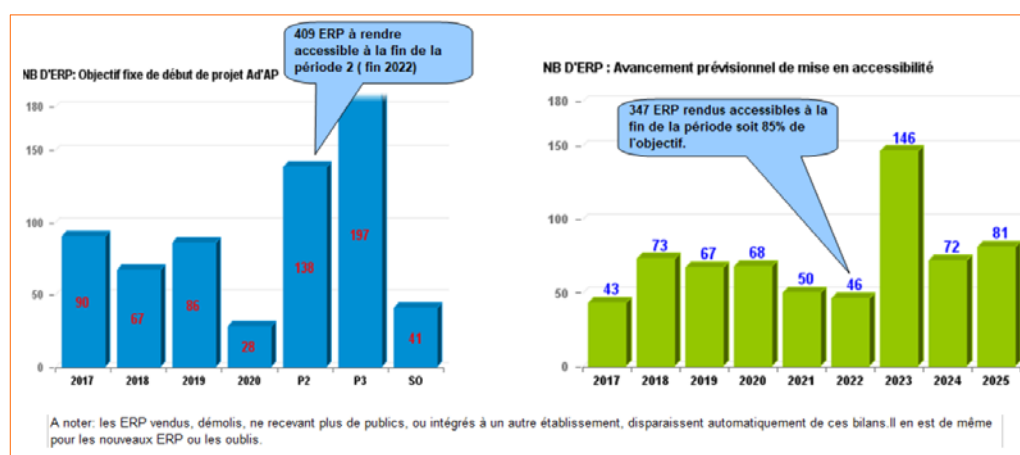
VT/TM	Nombre total d'ERP	Nb total d'ERP accessibles
Toulouse Métropole	79	44
Mairie de Toulouse	567	303
	646	347

Le pourcentage d'ERP accessibles dans le cadre de la programmation de l'Ad'ap métropolitain est de 56% (44/79) :



Toulouse Métropole : Objectifs Ad'AP de la Métropole et de la Ville de Toulouse par période / Avancement réel (au 01/01/2023):

Période	Objectif de départ (Dépôt préfecture) Nb D'ERP à rendre accessibles	Mise en accessibilité prévisionnelle à la date du rapport
2017	89	43
2018	67	73
2019	86	67
2020	29	68
2021	72	50
2022	66	46
2023	84	146
2024	66	72
2025	47	81
SO (Sans Objets pas de période dans l'AD'AP car ERP rajoutés ou oubliés)	41	
Total	646	646



4.2 Tableau de synthèse des engagements financiers 2022 - programmation AD'AP

	Nb d'ERP rendus accessibles	Coût prévisionnel des ERP rendus accessibles €	Coût réel des ERP rendus accessibles €
2017	11	13 300	49 600
2018	10	115 800	140 700
2019	9	430 400	161 000
2020	4	299 700	96 000
2021	7	287 000	175 000
2022	3	450 000	71 000
Total	44	1 596 200	693 300

Un exemple de travaux: Toulouse - Funérarium (coût des travaux : 22 000 €)

Avant



Après



- Cheminement sans ressauts
- Bande de guidage et passage piétons



Théâtre du Capitole – Phase 1 (coût des travaux : 400 000 €)

Accueil (Ascenseur et meuble d'accueil du Théâtre) :

Avant

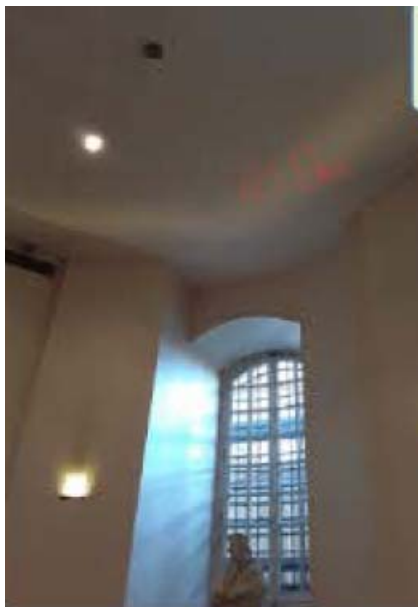


Après

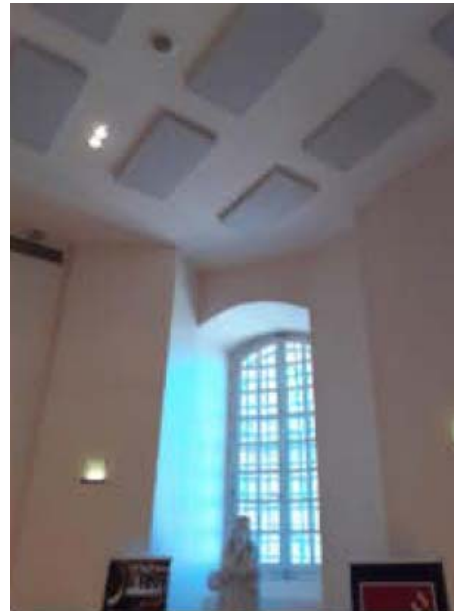


Plafond acoustique du Théâtre du Capitole :

Avant



Après



5 – Cadre bâti – Habitat - Logements

5.1 Rappel : les enjeux de la charte d'accessibilité de Toulouse Métropole

Les étapes de travail :

- **2016 → 2019 : élaboration du cahier de préconisations sur le logement accessible**
 - Avec l'appui du bureau d'études Diver-Cities,
 - En lien avec les associations membres de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous de la Mairie de Toulouse,
 - Avec consultation d'avis extérieurs (architectes, Délégation Ministérielle à l'accessibilité-DMA),
=> finalisé et approuvé par la DMA début 2019.
- **2019 : élaboration de la charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole et de la grille des indicateurs de l'accessibilité :**
 - En lien avec l'Union Sociale de l'Habitat Occitanie-Midi Pyrénées (représentant des organismes HLM), la Fédération des Promoteurs Immobiliers Occitanie (Promotion privée) et Oppidéa
- **et validation de la démarche d'ensemble :**
 - 20 mars 2019 : présentation en Commission Intercommunale de l'Accessibilité Toulouse Métropole,
 - 11 avril 2019 : délibération au conseil de la métropole,
 - 12 novembre 2019 : signature de la charte de l'accessibilité des logements par Toulouse Métropole, l'USH Occitanie-MP, la FPI Occitanie et Oppidéa, en présence de Mme Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité

Les outils proposés :

1. Un guide technique et pédagogique : **le cahier de préconisations pour l'accessibilité et la qualité d'usage des logements** (à disposition de l'ensemble des maîtres d'ouvrages) => pédagogique et illustré

La mise à jour de ce guide est en cours. Des groupes de travail avec les associations et les acteurs du monde du logement sont mis en œuvre à cet effet.



2. Un cadre contractuel d'engagement : **la charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole** (signé fin 2019 par Toulouse Métropole, Oppidéa, la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) Occitanie et l'Union Sociale de l'Habitat (USH) Occitanie – Midi Pyrénées)

et son outil de suivi administratif : **la grille d'indicateurs de l'accessibilité** => permettant la réalisation du bilan annuel

=> Des outils conçus pour permettre l'accessibilité des logements à des personnes présentant tout type de handicap



Afin d'intégrer les évolutions réglementaires intervenues depuis 2019, ainsi que le retour d'expérience des différents partenaires, un travail de mise à jour du cahier de préconisation a été engagé, en partenariat avec les associations représentant les personnes en situation de handicap et les signataires de la charte (FPI, USH, Oppidéa/Europolia).

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu, et notamment :

- avec le secteur associatif (Atelier de Travail ayant eu lieu à ce sujet le 16 juin 2022),
- avec les bailleurs sociaux (réunion de travail ayant eu lieu le 30 juin 2022),
- avec la FPI (réunion de présentation ayant eu lieu le 18 novembre 2022).

D'autres réunions de travail sont prévues avec notamment le prestataire qui a été retenu pour mettre à jour ce guide.

Dans le cadre de la mise à jour du cahier de préconisations, des visites de résidences sont programmées qui permettront de partager ensemble, et sur site, les bonnes pratiques pour permettre une accessibilité des résidences au plus grand nombre.

5.2 Les actions complémentaires mises en œuvre en 2022

A. L'accompagnement de l'appropriation de la démarche par les opérateurs :

En amont du recueil de la grille :

- Un travail de pédagogie auprès des maîtres d'ouvrages lors des phases amont des projets
- Des territoires de projets sur lesquels les aménageurs s'engagent à mettre en application la charte de l'accessibilité des logements :
 - La ZAC Guillaumet (Aménageur : Altarea Cogedim) => sur l'ensemble de la ZAC
 - Les ZAC concédées à Oppidéa => à l'occasion du lancement de la commercialisation des lots chaque début d'année

B. Le partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux :

La signature de contrats d'engagement entre Toulouse Métropole et les gouvernances HLM : Le 16 décembre 2021, Toulouse Métropole a approuvé par délibération les contrats d'engagement 2021-2026 confirmant ainsi le partenariat avec l'ensemble des gouvernances HLM intervenant sur son territoire, Toulouse Métropole et les bailleurs, en faveur d'une offre de logements s'adressant au plus grand nombre et abordable.

Les contrats d'engagements, signés début 2022, prévoient notamment :

- La production de 6 résidences à destination des personnes en situation de handicap (pouvant s'inscrire dans la labellisation loi ELAN Habitat Inclusif sociaux) ;
- Le renforcement de l'offre à destination des plus fragiles en résidence dédiée, notamment à l'occasion de la mise en place de la 3^{ème} ligne de métro et de la recomposition urbaine qui accompagnera les abords des stations. La programmation « 1 station-1 résidence » qui permettra ainsi de renforcer l'offre à destination des personnes en situation de handicap, mais également à destination des seniors autonomes dans un souci d'accompagnement au vieillissement (logements adaptés au sein de résidences intergénérationnelles par exemple).

Les opérations d'habitat inclusif en chantier ou récemment livrées :

Maisons Médicales Partagées - PIBRAC
(Les Chalets / Simon de Cyrène)
18 logements – livraison 2024



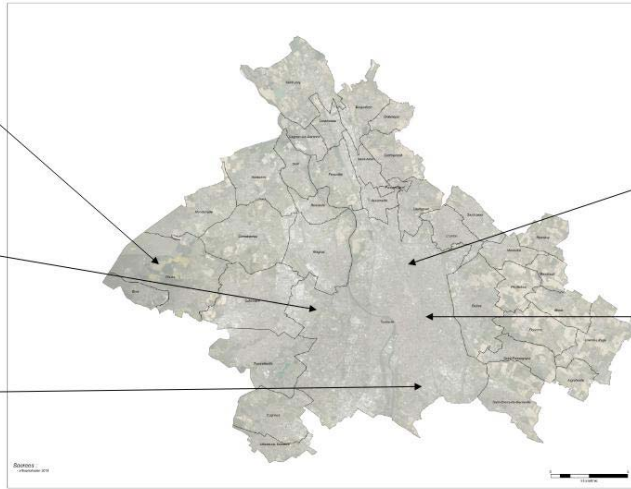
Les Cohabitants – Bordeblanche TOULOUSE
(Patrimoine Languedocienne / Habitat Humanisme / L'Esperluette)
70 logements – livraison 2023



Hip Hope Montaudran TOULOUSE (Les Chalets/GIHP)
58 logements – Démarrage travaux 2023



Contrats d'engagement 2021-2026 TM – bailleurs : 6 résidences à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire de la métropole



Résidence accueil Chemin du Boulodrome TOULOUSE
(Les Chalets / Route Nouvelle)
43 logements - Livré



Envol Toi – CEAT Guillaume TOULOUSE
(Altarea Cogedim/Patrimoine Languedocienne / Habitat Humanisme / L'Esperluette)
88 logements – Livré



Les opérations d'habitat inclusif en chantier ou récemment livrées :

Zoom sur quelques opérations

1^{ers} résidents arrivés fin mai-début juin

Projet d'habitat intergénérationnel et inclusif - Guillaume (Altarea Cogedim/ Patrimoine SA/Habitat et Humanisme/Esperluette)

Un projet innovant reposant sur une action multi partenariale, et offrant des formes d'habitat variées favorisant l'inclusion sociale

- ✓ Une résidence intergénérationnelle gérée par PATRIMOINE
- 48 logements dont
 - > 14 logements familiaux
 - > 24 logements « seniors » (y compris 1 T5 inclusif) bénéficiant d'adaptations telles que douches à l'italienne, barre de maintien dans les WC et salles de bains, plans vasques et évier PMR, portes de halls motorisées...)
 - 10 logements adaptés (accueil de jeunes en situation de handicap)
- ✓ Une pension de famille gérée par Habitat et Humanisme (16 logements)
- ✓ Une Résidence Sociale gérée par Habitat et Humanisme (16 logements)
- ✓ Des espaces communs (salle de convivialité, salle de jeux, salon de repos, espace numérique / salle de réunion, laverie, jardin paysager avec bacs potagers et bancs)



Les opérations d'habitat inclusif en chantier ou récemment livrées :

Zoom sur quelques opérations

Livraison prévisionnelle : 4^{ème} trimestre 2023

Les Cohabitants - Bordeblanche (Patrimoine SA/Habitat et Humanisme/Esperluette)

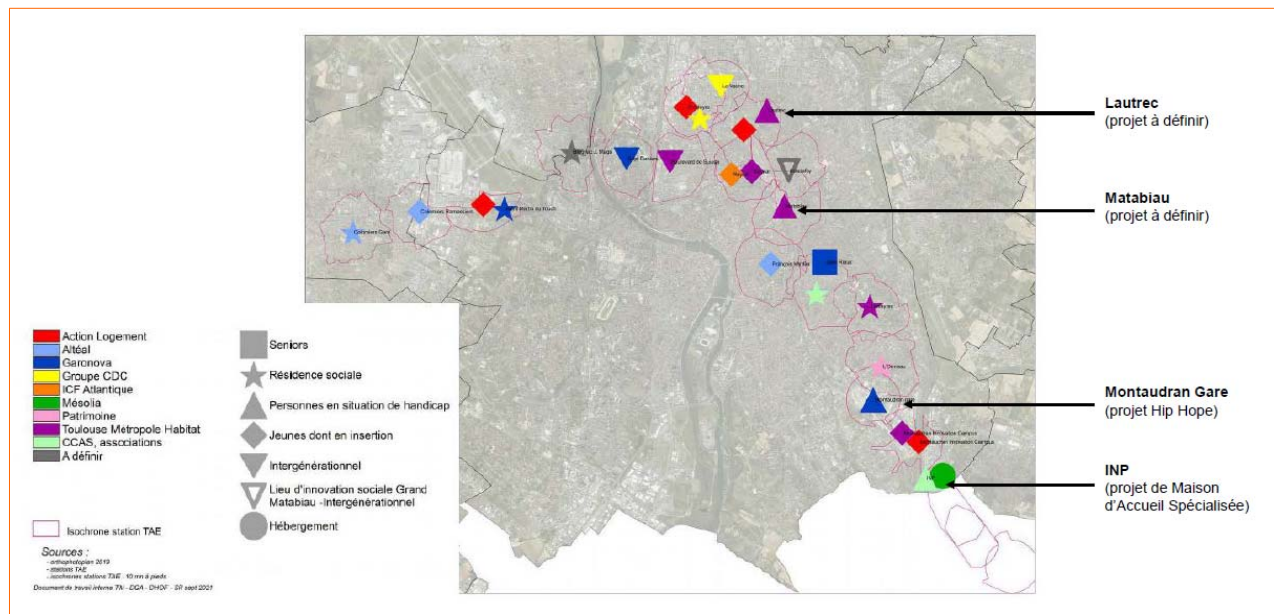
Un projet de résidence intergénérationnelle fondé sur des valeurs de solidarité, de partage et de convivialité

- ✓ Des logements pour tous
- 45 logements locatifs sociaux
- 25 logements en accession sociale
- Sur l'ensemble de l'opération : dont
 - > 70 % de logements familiaux
 - > 30 % de logements « seniors » dont 12 logements adaptés (concept Vivalib => maintien à domicile prolongé) et 1 T6 inclusif (seniors en situation de fragilité)
 - > 1 T4 (colocation jeunes)
- ✓ Des espaces communs à partagés, et ouverts sur le quartier (salle commune, jardin...)



Les contrats d'engagement 2021-2026 TM – bailleurs : programme « 1 station-1 résidence »

Ce programme permet d'accompagner le projet urbain décliné autour de chaque station de la troisième ligne de métro, par la réalisation d'une résidence dédiée aux publics les plus fragiles. Au total, ce sont 26 résidences dédiées qui seront réparties sur 19 stations et seront réalisées par des organismes HLM, en lien avec les associations gestionnaires. 4 résidences seront plus spécifiquement dédiées aux personnes en situation de handicap :



C. Le recensement des logements accessibles :

En 2020 et 2021, Toulouse Métropole, en partenariat avec les communes de Colomiers, Cugnaux et Blagnac ainsi que plusieurs bailleurs sociaux, a mis en place un dispositif de recensement de l'accessibilité des logements sociaux.

Les objectifs principaux étaient :

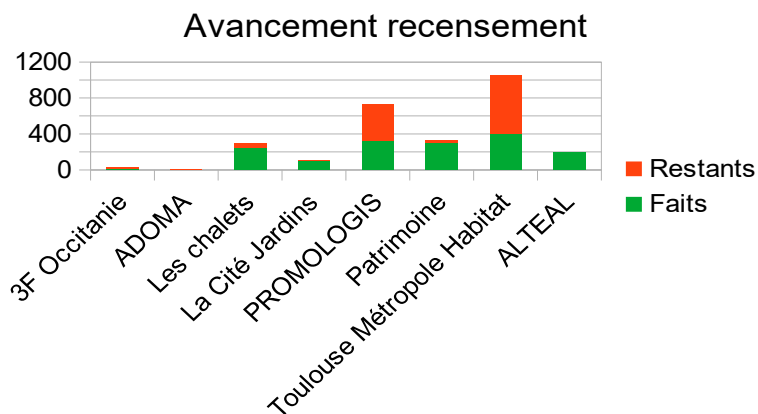
- Expérimenter un système de recensement,
- Permettre aux bailleurs sociaux d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine et de son degré d'accessibilité,
- Donner aux bailleurs des indicateurs sur les travaux à réaliser pour rendre leurs logements accessibles,
- Permettre une analyse de l'accessibilité des logements grâce à une grille très précise d'indicateurs spécifiques.

Il a également été constaté que le taux de pénétration des agents recenseurs au sein des logements était faible (de l'ordre de 30%).

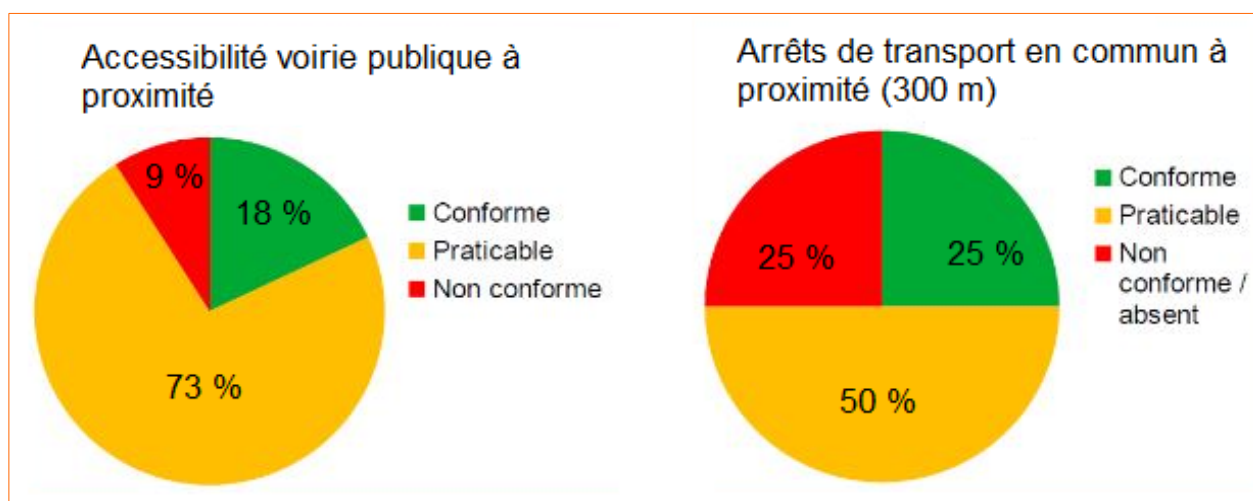
En 2022 a été prévue la poursuite du dispositif de recensement des logements accessibles avec l'appui des bailleurs sociaux suivants : Toulouse Métropole Habitat, La Cité Jardins, PROMOLOGIS, Patrimoine SA, Groupe des Chalets, ADOMA et 3F Occitanie. Seules les parties communes (extérieures et intérieures) sont auditées par les agents recenseurs de Toulouse Métropole. Il est proposé une aide aux bailleurs sociaux qui le souhaitent pour l'audit des logements lors de leur vacance.

Au 1er janvier 2023, 1580 résidences ont été auditées sur un total de 2748 résidences. Le ratio d'intervention est donc de près de 60 %.

Bailleur	Total bâtiments	Réalisés	Restants
3F Occitanie	30	15	15
ADOMA	11	8	3
Les chalets	299	242	57
La Cité Jardins	103	96	7
PROMOLOGIS	729	319	410
Patrimoine	331	302	29
Toulouse Métropole Habitat	1050	403	647
ALTEAL	195	195	0
TOTAL	2748	1580	1168

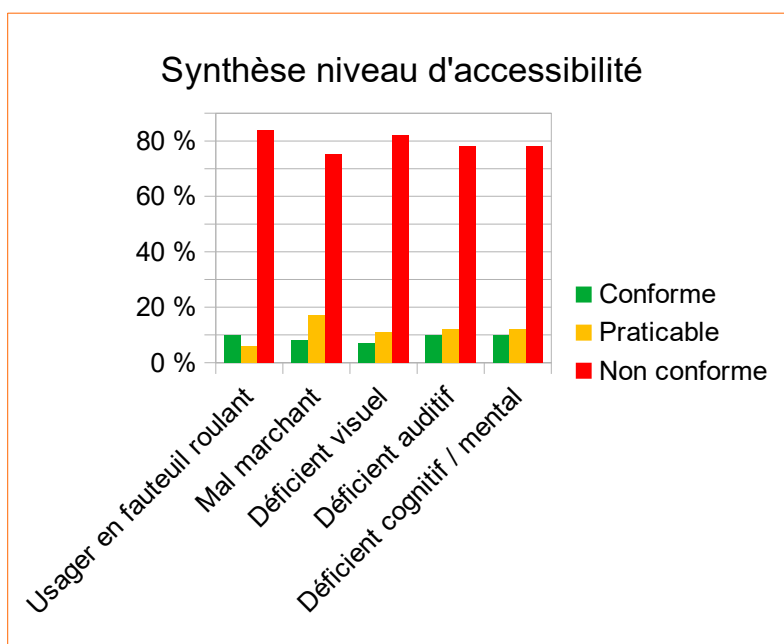


Les audits réalisés permettent de vérifier le niveau d'accessibilité et de praticabilité de la chaîne de déplacement au sein des résidences visitées. 3 niveaux d'accessibilité ont été retenus, à savoir : conforme, praticable et non conforme. Enfin 5 typologies d'usagers ont été identifiés : usager en fauteuil roulant, personne mal marchant, déficient visuel, déficient auditif et enfin déficient cognitif ou mental



Au vu des audits réalisés, le bilan est sans appel. Le niveau d'accessibilité des bâtiments « anciens » est très faible (pour rappel, ont été audités les bâtiments dont la date de dépôt du permis de construire est antérieure à 2007). Ainsi, le parc de logements accessibles se trouve dans les bâtiments récents ou réhabilités.

Il est également important de nuancer les termes de logement accessible et logement adapté. Un logement accessible répond à un cadre législatif, un logement adapté répond aux réels besoins de l'occupant.



Un guide méthodologique a été publié et est distribué aux bailleurs sociaux. Ce guide permet de présenter la méthodologie de recensement utilisé par Toulouse Métropole et pouvant être utilisée par le personnel technique des bailleurs sociaux.



Mot du président

Toulouse a organisé et mené, pendant deux ans, une expérimentation pour recenser les logements sociaux accessibles. Cette démarche doit favoriser ainsi un rapprochement de l'offre et de la demande à travers une grille d'analyse détaillée et un logiciel d'exploitation pour une meilleure lisibilité du patrimoine accessible de chaque bailleur.

A l'issue de l'expérimentation, Toulouse a valorisé ces outils en élaborant un guide méthodologique avec le prestataire

Diverscities, reprenant l'ensemble des éléments essentiels à la mise en place et à l'organisation du recensement des logements.

Aussi, c'est avec plaisir qu'aujourd'hui, Toulouse, forte de son expérience, met à disposition ce guide pour accompagner les communes et les bailleurs qui le souhaitent dans cette démarche obligatoire de recensement.

Continuons à œuvrer afin de rendre nos communes accessibles à tous !



MAIRE DE TOULOUSE
PRÉSIDENT DE TOULOUSE
MÉTROPOLE

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ EN
CHARGE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC, DES CENTRES SOCIAUX, DU
HANDICAP ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

2



6 – La politique d'embauche et d'accompagnement des agents en situation de handicap au sein des effectifs de la Métropole

La Direction des Ressources Humaines TM - Evolution du taux d'emploi mutualisée comporte, en son sein, le pôle (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) :

« Santé et Qualité de Vie au Travail » qui accueille et accompagne les agents permanents ou temporaires en situation de handicap. Pour ce faire, une convention a été passée avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP). Renouvelée en 2020 et courant jusqu'en 2022, elle associe désormais, outre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse ainsi que le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (près de 15 000 agents au total)



Données relatives au suivi des agents au sein des effectifs de la Métropole :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents suivi par la cellule prévention	72	81	76	97	97	76
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une étude ergonomique	8	4	3	0	1	1
Nombre d'agents dont le poste a été aménagé	46	57	55	69	78	58
Nombre d'agents en attente d'aménagement	7	13	13	14	19	15
Durée moyenne d'aménagement de poste en mois	4 mois	4 mois	3.1 mois	4.5 mois	2 mois	2 mois

Les axes de travail de la 3ème convention conclue avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) :

- Asseoir la gouvernance de façon transversale et participative,
- Demeurer un employeur handi-accueillant,
- Développer l'innovation pour accompagner l'inclusion,
- Poursuivre les efforts de la prévention primaire (comité SQVT, politique achat handi-responsable, médecine de prévention),
- Intégrer le CCAS et le CTMR dans la dynamique.

La convention unique FIPHFP est portée par la mission Handicap issue du pôle Santé et Qualité de Vie au Travail, avec :

- 1 agent à temps plein qui assure le suivi administratif et la coordination des actions,
- 1 agents à temps plein pour assurer le suivi administratif et financier,
- 1 agent à temps partiel au CCAS/CTMR pour faire le relais,

Cette mission Handicap est épaulée par une équipe pluridisciplinaire :

- 1 médecin de prévention en interne,
- 1 association de médecine du travail (Prevaly),
- 3 infirmières du travail,
- 5 conseillers de prévention,
- 2 ergonomes et 3 cabinets extérieurs d'ergonomie,
- 1 psychologue à la cellule relations professionnelles, organisation et psychologie du travail,
- 3 assistantes sociales,
- 1 prestation Conseillère en économie social et familial.

Le budget global de la 3ème convention FIHP :

- Le fonds est sollicité à hauteur de 1 483 882 € (55 % du budget),
- En 2021, les 4 employeurs ont augmenté leur participation pour la porter à 1 216 882 € (45 % du budget total).

Mobilisation des fiches Actions dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP :

N° fiche	Titre de la Fiche Action	Actions menées	Budget (employeurs) 2021 utilisé	Financement FIPHFP
N° 1	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • En 2022 : sensibilisation des référents handicap SORH à différentes typologies de handicap et monter en compétence (Mdp, Codéveloppement), réunion des différents groupes de suivi fiches-actions ; 	40 000,00€	0
N°2	Gouvernance et Organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation E.Learning (111), • Formation «Accompagner un agent en situation de handicap» (56 agents formés), • Formation «Bien accueillir une personne en situation de handicap» (114 agents formés), • Formation Facile à Lire et à Comprendre (7 agents formés), 	12 665. 24 €	2 665,24€
N°3	Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • En 2022, 16 personnes en situation de handicap recrutées et 9 nouveaux apprentis en situation de handicap accueillis, 33 stagiaires accueillis, • De plus, nous avons participé à Duoday avec 46 Duos 	193 838. 91 €	149 477, 05 €
N°4	Maintien dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • En 2022, 287 aménagements de poste, majoritairement féminins de plus de 47 ans, une participation au remboursement de 16 prothèses auditives, 4 accompagnements médico-psychologique ; • Les objectifs en 2023 viseront à améliorer les processus de maintien 	465 440. 30 €	299 076. 84 €

		dans l'emploi, passer du curatif au préventif en lien avec les directions support.		
N°5	Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Pour 2022, on pourra relever la participation à l'ADAPTA'CUP, une conférence sur le handicap psychique avec témoignage d'une association de réhabilitation sociale ; • De plus, une exposition photo d'agents en situation de handicap avec support vidéo et témoignages, a été mise en place afin de montrer l'intérêt de la RQTH. Un escape game a également permis de sensibiliser les collègues (136 agents) 	22 500,00€	2 500 €
N°6	Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour 2022, on peut relever l'organisation d'ateliers collectifs sur la transition professionnelle coanimés par l'université et les CORAT, la professionnalisation du CORAT, la préparation de la consultation AFEST. 	24 000€	,00€
		TOTAL convention triennale : <ul style="list-style-type: none"> • 2 699 992,00€ 	1 483 882,00€ (54,96%)	1 216 110,00€ (45,04%)



Zoom sur : une enquête d'évaluation de la perception des agents sur le handicap au travail

A l'initiative de la Direction Générale chargée des Ressources Humaines mutualisée, une seconde étude a été menée, en interne, en 2022, pour évaluer la perception des problématiques et dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap et voir l'évolution dans le temps. En voici les principaux enseignements :

- Sur le panel : 1696 répondants (1460 en 2021) dont une majorité de femmes, un âge moyen de 46,6 (48 ans en 2021) et un niveau professionnel majoritairement en catégorie C. Les réponses recueillies concernent des agents souvent déjà sensibilisés à ces questions soit parce qu'ils sont référents handicap, au sein d'une direction soit parce qu'eux-mêmes en situation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- La Mission handicap de la Direction Générale des Ressources Humaines est bien identifiée et le plan d'action Handicap est plus connu qu'en 2021 63 % (hausse de 9 % par rapport à 2021) ;
- Le terme « RQTH » et les avantages liés à cette reconnaissance sont plutôt bien connus. Une majorité d'agents s'est déjà renseignée sur le handicap, en dehors de Sésame (intranet) ;
- L'intégration des personnes en situation de handicap est en grande majorité jugée bonne à très bonne (276 réponses, contre 22 qui signaient une mauvaise intégration) avec aménagement du poste, si besoin, et de la bienveillance de la part des collègues. Des efforts restent à faire cependant pour aménager les postes de travail rapidement, et pour accompagner les services dans l'accueil des personnes en situation de handicap;

- Parmi les réponses des 1061 agents, un certain nombre de mots clefs reviennent majoritairement : « adaptation », « aménagement du poste », « intégration dans l'équipe » mais aussi « difficultés que le handicap peut générer au travail » ;
- Le Duo Day est un dispositif encore peu connu des agents mais il demeure attractif ;
- La semaine « Ville et handicap » est connue par environ la moitié des agents ;
- En terme de sensibilisation au handicap, les formations dédiées dont l'utilité n'est plus à démontrer restent encore peu développées, la demande de formations de ce type demeurant relativement faible ;
- On note une bonne connaissance de l'appui porté par la convention passées avec le FIPHFP pour l'achat de matériel ;
- Au niveau du recrutement d'agents en situation de handicap, les procédures de recrutement, si elles intègrent ces paramètres, restent peu connues.

Du point de vue des agents en situation de handicap maintenant (180 personnes concernées) :

- Des mentions plus fréquentes des difficultés liées au handicap au travail ;
- Des agents plus pessimistes sur la prise en compte du handicap dans les procédures de recrutement ;
- Des agents d'avantage informés des actions de nos collectivités en faveur du handicap, mais un niveau de connaissance du handicap déclaré peu supérieur à celui de l'ensemble des agents (6,7/10 contre 5,7).



7 – Développement économique - Innovation – Emploi

7.1 – La « Silver économie », enjeu métropolitain d'inclusion

Toulouse Métropole intervient auprès des acteurs de la filière pour les accompagner dans la création et l'implantation d'entreprises, le développement de projets innovants et la création d'emplois sur le territoire. Elle promeut l'innovation dans les projets urbains faisant la part belle aux nouvelles formes d'habiter (Habitat participatif, résidence intergénérationnelle) et de vivre (mobilités, loisirs). Certains de ces acteurs sont hébergés dans nos hôtels et pépinières.

Ainsi, le 19 avril 2022, Toulouse Métropole a participé au SILVER OCC TOUR HAUTE GARONNE au B612 (Journée financée par Clusterlab Silver OCC), en présence des 37 mairies de la Métropole, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de la Région Occitanie et de 80 entreprises, le projet commun étant de maintenir les séniors à leur domicile. Cet événement a mobilisé 120 participants au total.

En tant que fédératrice des communes, Toulouse Métropole souhaite développer la visibilité des innovations et soutenir l'expérimentation de nouveaux modes de transport, d'habitat et de nouveaux circuits dans la ville, favorisant le vivre ensemble.

Dans ce contexte, la Métropole a, depuis juin 2022, adhéré au Silver Occ ClusterLab qui l'aide à structurer la filière sur son territoire.



Toulouse Métropole est également un facilitateur de l'expérimentation de nouveaux modes d'habitats inclusifs. Elle intervient pour accompagner la structuration de modèles de cohabitation et soutenir leur diffusion auprès des communes de la Métropole et de l'ensemble des acteurs du logement et de la mobilité.

L'un des enjeux est de favoriser le vivre ensemble, notamment via le développement de nouveaux modes de logement et de transport en adaptant les manières de vivre pour favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, tout en soutenant l'épanouissement social des séniors.

Toulouse Métropole accompagne le programme de santé publique ICOPE avec l'**application mobile ICOPE MONITOR**, développée par le Gérontopôle du CHU de Toulouse, qui permet de mesurer en quelques minutes les capacités nécessaires à la prévention de la dépendance.

Le but de cette application est de permettre au professionnel d'évaluer et de suivre l'évolution des fonctions physiologiques. La vocation d'ICOPE est également de former le senior à s'auto évaluer dans le cadre de son suivi. Toutes les données saisies dans l'application mobile sont directement collectées dans une base de données sécurisée et en cas de perte de fonctions chez le sujet, une alerte est générée automatiquement.

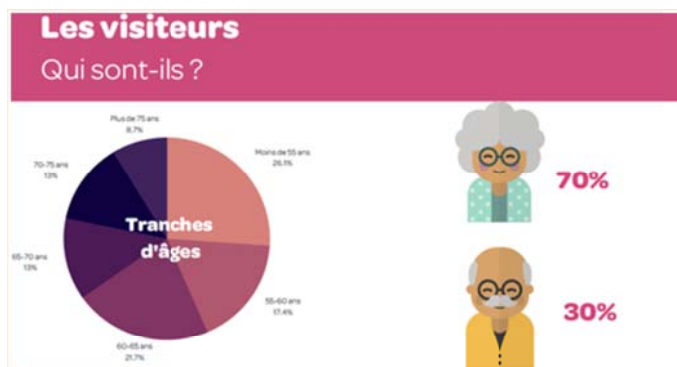
- 35 800 patients suivis,
- 7 200 utilisateurs professionnels,
- 56 000 évaluations réalisées.

(Source : Medes – Novembre 2022)

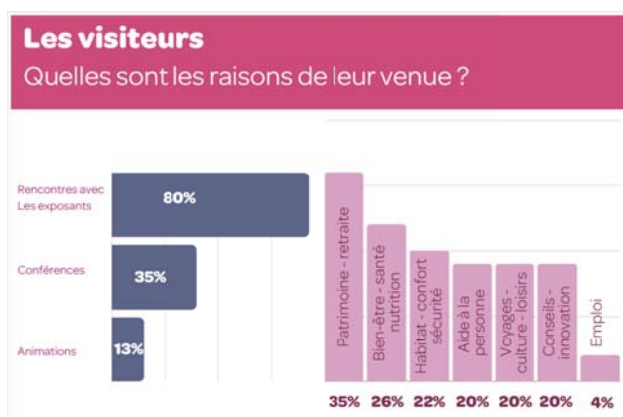




2700 visiteurs pour l'Édition 2022



92 % sont satisfaits du salon



95,8 % sont satisfaits du salon

Les exposants : 66 exposants en 2022

- 96 % des exposants sont satisfaits ou très satisfaits de l'organisation pré-salon,
- 71 % des exposants sont satisfaits ou très satisfaits du nombre de visiteurs,
- 100 % des exposants sont satisfaits ou très satisfaits de la qualité des échanges avec les participants.



Au cours du salon, un atelier a également permis d'échanger en duplex sur les bonnes pratiques entre la Mairie de Toulouse et la Ville de Saragosse en Espagne.

La Direction Générale du Développement Économique s'est également mobilisée sur la Semaine Seniors et + en septembre 2022. Cet événement offre de nombreuses animations, spectacles et ateliers gratuits dans toute la ville.

7.3 – La Direction Emploi – Engagée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap

La Direction de l'Emploi vise le rapprochement entre l'offre et la demande, en ciblant les publics les plus éloignés de l'emploi, et notamment les personnes en situation de handicap. De ce fait, une politique engagée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap a été mise en œuvre sur l'ensemble des actions menées.

Des événements labellisés « Ville pour tous » :

Ainsi, depuis la création du label « Ville par tous » par le domaine Handicap, Accessibilité et Vie sociale de la Mairie de Toulouse, la grande majorité des événements réalisés sont labellisés. Ces événements sont au nombre de 2 en 2022 et de 8 en 2023. Pour chaque événement labellisé, cela signifie une mobilisation des acteurs accompagnant les publics en situation de handicap (Cap Emploi, Pôle Emploi, le PLIE – porté en interne...), un financement de prestations de traduction en Langue des Signes Française (LSF) et une inscription dans l'agenda « Ville pour tous ».



Cela implique également une adaptation des événements pour renforcer leur accessibilité pour tous les publics. L'objectif est de ce fait de mobiliser le droit commun pour tous les habitants de Toulouse Métropole, quels que soient leurs besoins et difficultés. Ainsi, des Entreprises Adaptées et des Structures d'Insertion par l'Activité Économique sont associées afin de permettre l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi, et notamment ceux détenant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Date de l'événement	Nom de l'événement	Traducteurs en LSF	Implication de SIAE / EA	Implication d'acteurs du Handicap
4/10/2022	Place de l'Emploi	Oui	10	Cap Emploi, Domaine du Handicap
6/12/2022	Forum du numérique	Oui	3	Cap Emploi
4/4/2023	Forum Montaudran	Oui	3	Cap Emploi
22/5/2023	SMAC M	Oui	1	Cap Emploi
6/6/2023	Forum du Métronum	Oui	3	Cap Emploi
9/6/2023	Forum Soupetard	Oui	7	Cap Emploi
26/9/2023	Forum des Pradettes	Oui		Cap Emploi
23/11/2023	Forum des publics diplômés	Oui	encore en définition	Cap Emploi
5/12/2023	Forum du numérique	Oui	3-4 (encore en définition)	Cap Emploi
14/12/2023	Forum des métiers de la transition écologique	Oui	12-14 (encore en définition)	Cap Emploi

Une sensibilisation des acteurs et des entreprises à l'inclusion de toutes et tous

Dans cette même dynamique, la charte de labellisation des lieux et des événements « Cité de l'emploi », qui a été co-rédigée en 2022 avec les partenaires de l'emploi et de l'entrepreneuriat, intègre désormais la question de l'accessibilité pour toutes et tous. Ainsi, dans une démarche qui se veut vertueuse en faveur de la mobilisation du droit commun pour les résidents des Quartiers Prioritaires, l'ensemble des résidents de Toulouse Métropole est concerné, quelle que soit leur situation ou besoin. La question de l'accessibilité de tous les publics, y compris des personnes en situation de handicap est donc soulevée pour toutes les actions et les événements labellisés. Depuis le déploiement de la Cité de l'emploi, un suivi de l'accessibilité pour toutes et tous a donc été renforcé pour 11 lieux emploi et 56 actions et événements.

Pour aller plus loin dans cette démarche, des actions ont également été menées afin de sensibiliser les entreprises sur le recrutement inclusif, en proposant dès mai 2023 un flyer de sensibilisation sur le retour à effectuer aux candidats suite aux événements, ainsi qu'en proposant un temps ciblé pour les entreprises et les acteurs de l'emploi sur le recrutement inclusif, en amont du Forum Soupetard, réalisé le 9 juin 2022.

Un suivi des structures soutenues sur l'inclusion de toutes et tous

Par ailleurs, la Direction de l'Emploi de Toulouse Métropole soutient chaque année une quarantaine d'actions. Pour l'ensemble des structures soutenues, un suivi est réalisé dans le cadre d'une démarche évaluative, sur l'année réalisée. Cela offre une vision précise sur le nombre de bénéficiaires par action, leurs profils, ainsi que l'évolution d'une année sur l'autre. C'est également l'opportunité de disposer d'une vision agrégée des profils des bénéficiaires des actions menées, qui alimente les orientations stratégiques de la Métropole pour l'année suivante.

Toulouse Métropole sensibilise les structures soutenues sur le suivi des personnes ayant la RQTH parmi les publics accompagnés et de ce fait, l'accompagnement s'en trouve renforcé. Ainsi, en 2022, **1 050 personnes ayant le statut RQTH recensées ont bénéficié des actions proposées, soit un taux de 6 % des publics bénéficiaires.** Ce taux est stable par rapport à 2021, même si cela implique 100 bénéficiaires ayant la RQTH supplémentaires car le nombre total de bénéficiaires a également augmenté.

Il faut également noter que l'évaluation du nombre de personnes ayant le statut RQTH reste à perfectionner, puisqu'elle est manquante pour 11 actions (données actualisées à ce jour). Pour certaines actions, le profil détaillé des bénéficiaires reste particulièrement difficile à cerner et il est de ce fait peu réaliste de leur exiger ces informations. Néanmoins, il est prévu de renforcer la sensibilisation des structures pour que cela reste marginal et l'expérience passée a démontré que cette sensibilisation sur le suivi de certains profils renforce les actions menées.

Catégorie d'action	Structure	Action	Bénéficiaires 2021	Bénéficiaires 2022	% RQTH 2021	% RQTH 2022	Evo RQTH (en points) 2021-2022
Accompagnement des publics	PLIE	Fonctionnement	2 580	2 633	17,1%	14%	-3,2%
	MISSION LOCALE DE TOULOUSE - Fonctionnement	Fonctionnement	9 497	9 955	3,1%	3%	-0,1%
	ER2C	Fonctionnement	193	169	5,2%	8%	2,5%
	Face Grand Toulouse - Rebondir ensemble	Rebondir ensemble	60	64	27%	58%	31,0%
	PARCOURS LE MONDE	Osez l'international	65	79	NI	NI	NI
	Rebonds !	Parcours Accompagnement Social Sport Emploi (PASSE)	66	83	6,1%	NI	NI
	60 000 Rebonds	Fonctionnement	15	15	0%	NI	NI
	Moda Fusion - Casa 93 Mirail	Sensibilisation en impliquant des partenaires	NI	280	NI	NI	NI
		Découverte des filières	NI	20	NI	NI	NI
CVIFS-GNT	Repérage et remobilisation vers l'emploi	NI	269	NI	13%	NI	
Parrainage	Action Femmes Grand Sud	Fonctionnement	51	51	0,0%	4%	3,9%
	Face Grand Toulouse - Parrainage	Parrainage	93	99	30%	42%	11,9%
	TRAJECTOIRE	Réseau de parrainage	125	141	16,8%	9%	-8,3%
SIAE	Confluences	Chantier d'insertion - Les Ateliers de Limayrac	26	27	11,5%	7%	-4,1%
	Cycles-Re	Soutien au développement d'un chantier d'insertion	21	24	28,0%	32%	4,0%
	Inter Rem	Suivi personnalisé des demandeurs d'emploi dans le cadre de l'Association Intermédiaire	144	Données en cours	NI	Données en cours	Données en cours
	La Passerelle	Fonctionnement de l'Association Intermédiaire	97	57	7,0%	11%	3,5%
Clauses sociales et lien aux entreprises	TOULOUSE METROPOLE EMPLOI - Clauses sociales	Clauses sociales	1 434	1 802	6%	9%	3,4%
	TOULOUSE METROPOLE EMPLOI - GPECT	GPECT	42	490	NI	NI	NI
	USH : L'Union Sociale pour l'Habitat	Clauses sociales dans les marchés des bailleurs sociaux	350	530	5%	7%	1,6%
	UNIS CITE	Découvrir et faire découvrir les métiers et le monde du travail	200	192	6%	6 %	-0,3%
Redynamisation professionnelle	LA GRAINERIE	La Radio Caravane : Action d'Insertion en lien avec les activités de la Grainerie	14	12	NI	NI	NI
	PRCP (Point Rencontre Chômeurs et Précaires)	Dynamique Emploi - Intervention dans le nord-ouest toulousain	10	26	NI	NI	NI
Découverte des métiers	CREPI - Ambassadeurs des métiers	Ambassadeurs des métiers	147	187	NI	NI	NI

	JOB IN REAL LIFE	Action auprès de jeunes en difficultés	5 894	6 197	NI	NI	NI
	Combustible numérique	Call me if you get lost	0	43	0,0%	NI	0
Actions contre les inégalités	PRISM	Entretien Santé / soutien à l'insertion professionnelle des jeunes en Mission Locale Toulouse	275	393	NI	NI	NI
	Reflét 31	Job sur son 31	402	526	1,0%	2%	0,7%

Toulouse Métropole a souhaité aller plus loin pour accompagner les actions emploi en faveur du public en situation de handicap, en intégrant cet objectif parmi les axes des deux Appels à projets proposés par la Direction fin 2021 et fin 2022. Malheureusement, aucune structure n'a proposé d'actions répondant à cet axe.

Des pratiques vertueuses au quotidien

Enfin, la sensibilisation au handicap se joue également dans les actions du quotidien et l'engagement des agents qui constituent les forces vives de la Direction. Ainsi, en 2022, elle a participé au Duoday. De même, en avril 2023, un container de l'association solidarité bouchons 31 a été déployé au sein de la DG GIEE pour la récupération des bouchons en plastique et en liège. En effet, l'association Solidarité Bouchons 31, reconnue d'intérêt général, collecte tous types de bouchons et couvercles. L'argent recueilli grâce à la vente de ces plastiques est reversé au bénéfice de personnes handicapées de la région toulousaine pour faciliter leur quotidien et leur autonomie (aide aux associations handisport, achat de matériel spécifique, équipement domestique, parrainage de chien guide d'aveugle,...). Cette action de solidarité contribue également à la protection de l'environnement par la mise en valeur de déchets qui ne sont pas biodégradables.

7.4 – Le PLIE mobilisé pour l'inclusion – Actions réalisées en 2022

Les actions du PLIE en faveur du public reconnu travailleur handicapé :

En 2022, sur 2692 personnes accompagnées, 13 % étaient en situation de handicap, ce qui représente 354 usagers intégrés dans le dispositif. Ces chiffres sont conséquents par rapport aux autres PLIE de France. En effet, au niveau national, en moyenne 3% des personnes accompagnées par un PLIE sont en situation de handicap. Cette différence s'explique par la volonté de créer des postes de référents PLIE 100 % TH. En 2022, il est à noter un changement d'opérateur pour l'accompagnement du public TH. Désormais c'est l'union Cépière Robert Monnier (UCRM) qui accompagne la majorité du public en situation du Handicap. Un travail de délocalisation est fait pour être au plus proche des demandeurs d'emploi, avec 5 lieux d'accueils différents (Colomiers, Labège et 3 sur Toulouse). En outre, la possibilité de faire des entretiens en distanciel (visio comptabilisée comme un entretien physique dans le cadre des marchés) pendant l'accompagnement permet de lever des freins de mobilités liés au handicap.

Concernant les perspectives, en 2023 un travail est fait en collaboration avec les membres du Comité de pilotage et comité de coordination afin d'accompagner également au mieux les proches aidants. Régulièrement des participants PLIE demandent à travailler sur des temps partiels afin de pouvoir s'occuper d'une proche malade ou en situation de handicap (Parents, enfants). A ce jour, il s'agit d'un type d'emploi « non validé » dans les résultats annuels du PLIE. La proposition est de valoriser en sortie positive les temps partiels choisis pour les parents d'un enfant en situation de handicap ou demandeur d'emploi bénéficiant du statut de proche aidant.

Les actions du PLIE en faveur du public senior :

On dénombre 1 126 participants de plus de 45 ans en 2022, (soit 42 % des participants PLIE).

Afin de palier la discrimination dont les personnes seniors peuvent faire l'objet sur le marché du travail, l'action **Atouts seniors** a été développée par le PLIE dans le cadre de son plan d'actions spécifiques pour les demandeurs d'emploi que le dispositif accompagne.

Suite aux résultats encourageants de l'action, expérimentée d'abord en appel à projets en 2019-2020, celle-ci a fait l'objet d'un renouvellement dans le cadre d'un marché public.

L'action consiste à accompagner des seniors, c'est-à-dire des personnes de plus de 45 ans, afin de répondre à leur problématique de recherche d'emploi. Un des objectifs de cette action collective est de déconstruire les représentations que peuvent avoir les seniors, les aider à prendre conscience de leurs compétences en valorisant leurs parcours et organiser des rencontres avec des entreprises. Un senior a toute sa place dans une entreprise en termes de compétences et d'investissement, il s'agit donc entre autres de déconstruire les idées reçues en mettant en avant la pertinence des équipes mixées en âge en entreprise, et le rôle de transmission que peut avoir un senior. En 2022, 4 sessions ont été organisées, avec au total 29 participants mobilisés.

27 participants ont été jusqu'au bout de l'action. Les 27 personnes se disent satisfaites de l'action, et témoignent de la dynamique positive dans laquelle cette action les a plongées. Elles expriment l'intérêt des conseils notamment pour les entretiens professionnels. Elles ont été conquises par les rencontres intitulées « petits-déjeuners entreprises », une action de proximité avec les entreprises qui se sont déplacées directement à l'association. Elles ont été surprises par le discours des entreprises qui ont exprimé leur envie d'embaucher des seniors pour leur fiabilité. En outre, la sophrologie leur a donné des clés qu'elles peuvent réutiliser dans leurs entretiens professionnels mais aussi dans diverses situations de la vie quotidienne. Le groupe d'Echanges et Soutien animé par le psychologue leur a permis de dépasser leurs préjugés et leurs craintes. Au final, seulement 2 personnes ont abandonné l'action : 1 personne car le format en collectif ne lui convenait pas, 1 personne car elle n'a pas apprécié le contenu de l'action.

Les sorties en emploi représentent 51% des participants, directement à l'issue de l'action sur des fonctions telles qu'Agent de production, Technicien dans les espaces verts, Technicien de production dans l'industrie, Assistante administrative Toulouse Métropole Habitat, caissière, Agent d'entretien, Surveillant d'examens, Agent de recyclage, Agent administratif Mairie de Toulouse, Cuisinier, Assistante comptable, Esthéticienne.

2 personnes ont réalisé une formation : Une personne a été formée au métier de Médiateur et l'autre au métier d'Ambulancier à partir de l'intégration dans un GEIQ.

En l'espèce, on remarque un effet « à retardement » de cette action, l'effet produit grâce à l'action est remarquable sur la durée, au fur et à mesure que les offres d'emploi se présentent. Sur le dernier groupe organisé en 2021 et le premier groupe de l'année 2022, 100% sont en emploi.



8 – Culture pour tous

La direction de la culture scientifique, technique et industrielle de Toulouse Métropole regroupe 3 établissements gérés en délégation de service public, la Cité de l'espace, l'Envol des Pionniers, aeroscopia, et 2 établissements en régie directe, Le Muséum de Toulouse (site du centre-ville et Jardins du Muséum à Borderouge) et Le Quai des Savoirs.

8.1 – Accessibilité du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse

Le projet « Cultures et dépendances »

Depuis mars 2022, le Muséum compte parmi ses partenaires du champ de l'accessibilité la plateforme HÉPRA (Hébergements Personnalisés en Résidences Accompagnées) regroupant 8 établissements médico-sociaux accueillant un public adulte en situation de handicap mental avec troubles associés. Fort de cette convention, un dossier de demande de subvention pour un appel à projet « Cultures et dépendances » a été déposé auprès de la DRAC et de l'ARS dans le cadre de la saison culturelle "Naturez-vous" et de l'exposition "Arbres". Une somme de 6 000 € a pu être obtenue pour organiser des ateliers pédagogiques, un inventaire du patrimoine arboré du parc et une résidence de l'artiste Erick Fourrier. Ainsi, une œuvre collective a été réalisée par les résidents de la MAS Jacques Besse à Lavaur avec des matériaux de récupération non traités. L'inauguration de l'arbre « refuge » a eu lieu le 22 novembre dans le parc de la structure partenaire à Lavaur.



Un nouveau prototype d'ouvrage pour le public déficient visuel

Dans le cadre du partenariat avec l'Institut des Jeunes Aveugles (IJA), un projet a vu le jour pour rendre accessible au public déficient visuel, un ouvrage sur la thématique de la chaîne alimentaire en lien avec l'une de nos offres de médiation scolaire : « La nourrissante histoire de la vie ». Suite à plusieurs rencontres entre la médiatrice du muséum en charge de l'accessibilité, la documentaliste, la psychomotricienne et la transcriptrice de l'IJA, des prototypes ont été réalisés simultanément pour que l'IJA et le Muséum puissent chacun en avoir un. Ces prototypes ont été présentés au festival Scientilivres.

La formation LSF pour un accueil adapté et de qualité

Toujours vigilant à l'amélioration du service apporté aux publics dans leur grande diversité, le Muséum tient à faire évoluer sa politique d'accessibilité. Depuis septembre 2022, le service médiation permet à une médiatrice de suivre une formation semi-intensive en langue des signes

LSF. L'entreprise Autrement Dit, prestataire de service spécialisée dans l'inclusion professionnelle des personnes sourdes et malentendantes propose de valider les cycles A1, A2, B1 et B2 avec un rythme d'une semaine par mois et ce jusqu'en juin 2024. In fine, des visites en LSF directe pour répondre aux attentes importantes des publics signants.

La tournée du livre

L'album tact-illustré « Les petits explorateurs tactiles au Muséum » réalisé par le muséum, l'Institut des Jeunes Aveugles et les éditions « Les doigts qui rêvent » a été présenté dans 5 villes différentes entre juin et octobre 2022. Le musée d'Aquitaine de Bordeaux, le muséum d'histoire naturelle du Havre, la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, le muséum d'histoire naturelle de Dijon et le Mucem de Marseille ont donc chacun accueilli une journée gratuite de valorisation du projet et de formation. Cette journée était construite en deux temps avec une conférence « Comment se détacher des codes visuels ? », le matin et des ateliers de conception d'outils de médiation pour les publics en situation de handicap l'après-midi.

Participation du Muséum au réseau des référents handicaps

Le muséum participe activement au réseau des référents handicaps des directions de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole, tous impliqués dans le déploiement de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), le dossier d'obtention de la marque d'Etat « Destination pour tous » et le lancement de la stratégie de travail en réseau. Depuis le séminaire d'avril 2022, ce réseau des référents handicap est désormais actif sur TEAMS et un site collaboratif pour retrouver toutes les ressources nécessaires a été mis en ligne.

Et divers partenariats

En 2022, les partenariats du muséum avec l'institut médico-éducatif et l'association Valentin Haüy ont été renouvelés --- Les plaquettes de programmation et de la bibliothèque du muséum ont toutes été adaptées en FALC avec le concours d'un partenaire : le foyer EOLE --- L'audiodescription et l'interprétation LSF des épisodes 1 et 2 en stop motion sur l'aiguille à chas et la conque de Marsoulas ont été réalisées --- Dans le cadre de la semaine « Ville pour tous » en novembre 2022, le muséum a mené une action de sensibilisation aux différents handicaps sur la municipalité de Bruguières.



9 – Initiatives diverses de la Métropole et des communes membres

9.1 – Inclusion - « Villes pour Tous », un label de Toulouse Métropole

Le Domaine Handicap, accessibilité et vie sociale accompagne les acteurs de Toulouse Métropole en faveur d'une vraie mixité des publics à l'occasion des événements proposés sur ce territoire. Pour ce faire il s'est doté dès septembre 2022 d'une labellisation « Villes pour Tous » qui garantit, au-delà de l'accessibilité réglementaire, une offre inclusive. Ces critères de labellisation ont été établis de façon concertée avec les communes de Toulouse Métropole qui l'ont souhaité et les partenaires associatifs oeuvrant dans le champ du handicap.

Villes pour tous – Le contexte

Les Rencontres Ville&Handicap, événement métropolitain qui se déroulait chaque année en novembre depuis 12 ans, ont évolué pour devenir, en 2022, Villes pour Tous. Cette évolution vers une labellisation d'événements de droit commun rendus accessible et inclusifs tout au long de l'année a pour objectif de :

- répondre à une réelle logique d'inclusion en limitant « l'entre soi » et en apportant de la mixité aux événements « grand public »,
- proposer une programmation annuelle d'événements de septembre à février et de mars à août,
- couvrir des événements sur tout le territoire de Toulouse Métropole,
- faire adopter par les opérateurs et communes partenaires en matière d'événementiel les bons réflexes d'inclusion dès la naissance de leur projet.

9.2 – Un véritable engagement des communes de Toulouse Métropole

La première saison de la labellisation événementielle Villes pour Tous a débuté le 1^{er} septembre 2022. Elle était constituée d'une programmation semestrielle allant de septembre 2022 à février 2023 puis de mars à août 2023.

12 communes partenaires ont proposé sur leur territoire des événements labellisés Villes pour Tous et 3 nouvelles communes les ont rejointes au second semestre. Ainsi Beauzelle, Bruguières, Blagnac, Castelginest, Cugnaux, Fenouillet, Mons, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Seilh, Toulouse, Tournefeuille, Saint-Jean, Saint-Orens-de-Gameville ont initié ensemble et sur leurs territoires respectifs, par leur dynamisme et leur volonté d'inclusion et de participation en faveur de tous et toutes en mixité, cette première édition.



Ces événements ont pris la forme d'actions très diverses : loisirs et animations, expositions, conférences, forums, spectacles, manifestations sportives et culturelles, ... **Pour cette première édition ce sont plus de 200 événements qui ont été labellisés Villes pour Tous.**

Ainsi l'objectif de mixité a été atteint, démontré par la présence d'un public intergénérationnel, en situation de handicap ou non, de personnes venant seules ou accompagnées par des amis ou en famille.

Nous poursuivons l'objectif de fédérer les 37 communes TM autour de cette labellisation Villes pour Tous pour que notre territoire devienne exemplaire en matière d'événementiel accessible et inclusif.



Zoom sur : Les initiatives communales

Cugnaux :

Sous l'impulsion de Mme Muriel LIMONDIN, Adjointe au Maire déléguée à la solidarité, à la cohésion sociale et à la justice sociale et de toute l'équipe municipale, la CCAPH de Cugnaux a été mise en place fin 2021. Elle est constituée des élus communaux investis dans les différentes délégations (emploi, sport, culture, mobilités, ...), des associations et des organismes qui représentent les personnes en situation de handicap, sans oublier la présence des acteurs économiques et des représentants d'autres usagers de la ville. Dans une logique d'ouverture, de partage d'informations et des bonnes initiatives, la CCAPH a invité divers partenaires tout au long de l'année :

- l'association ALYCE31, venue présenter les actions qu'elle mène en direction des personnes malvoyantes mais également participer au diagnostic accessibilité de la commune.
- la société L'inclusion impliquée dans le service aux entreprises à travers des missions proposées aux travailleurs indépendants handicapés.
- la société Inclu&sens qui développe des abris sensoriels et des espaces inclusifs.

L'année 2022 a véritablement permis l'intégration au dispositif « Villes pour Tous » avec pas moins de 6 événements labellisés et notamment :

- une action d'« aller vers », à travers l'utilisation d'un relais mobile qui se déplace dans les quartiers pour des actions de sensibilisation au handicap,
- un partenariat avec l'association Elheva (exposition de photographies),
- une journée santé environnement prévention avec une communication en FALC,
- un événement piloté par le Relais Entreprise Emploi (ateliers liés au handicap lors de la semaine événementielle de novembre 2022).

En 2022, la Ville de Cugnaux a également réalisé un recensement des actions et dispositifs communaux en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap autour de 4 axes :

- Accéder à des droits plus facilement,
- Être accueilli et soutenu dans son parcours,
- Accéder à un emploi et travailler comme les autres,
- Être acteur dans la ville.

Au-delà, une journée de formation a été organisée en novembre 2022 par la MDPH pour les agents du CCAS (travailleurs sociaux, agents d'accueil) : définition commune du handicap, fonctionnement interne de la MDPH, compréhension du CERFA, identification des droits et prestations des enfants et des adultes et modalités de recours, accompagnement des personnes dans l'expression du « projet de vie »...

Saint-Orens :

A l'initiative notamment de Monsieur David RENVAZÉ, Conseiller délégué à l'Accompagnement et la valorisation du Handicap (ADAP, Handisport, Sports adaptés), et à l'Inclusion dans la transversalité des projets, un salon de l'emploi handicap s'est tenu, le 15 novembre 2022 à l'espace Lauragais. Pour l'occasion a été mise en place une communication très adaptée en « facile à lire et à comprendre », une communication via les réseaux sociaux, via les panneaux numériques de la ville, son site internet, sans oublier l'affichage de proximité et la diffusion via la presse locale. Une cinquantaine de participants ont assisté, le matin, à la conférence qui avait pour thème les problématiques liées au recrutement des

personnes en situation de handicap. L'après-midi, autour de 28 stands, ce sont un peu plus de 100 visiteurs qui ont participé.

Bruguières :

Philippe PLANTADE, Maire de Bruguières et son l'équipe municipale ont souhaité s'impliquer pleinement dans cette édition de « Villes pour Tous ». Pendant toute une semaine, du 21 au 26 novembre 2022, différents rendez-vous étaient proposés dans le cadre de « Bruguières fait son festival » :

- ateliers et stands d'initiation aux handisports,
- exposition de « peintures à toucher »,
- « Arts dans tous les sens », expérience immersive proposée par des personnes déficientes visuelles de l'association « Pourquoi pas moi ? »
- atelier musical « Percu Curieux Silencieux »,
- initiation au braille,
- After work au Bascala, pour une dégustation de vin à l'aveugle,
- Les olympiades inclusives du Bascala, ...

9.3 – Une communication adaptée pour relever l'enjeu d'inclusion

Rendre les événements accessibles et inclusifs en faveur de toutes et tous, c'est aussi les faire connaître le plus largement possible et permettre à chacun, quelle que soit sa situation d'empêchement, d'accéder à l'information.

Ainsi le programme des événements labellisés Villes pour Tous a été déployé à divers formats accessibles : en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), en braille, grâce à des vidéos en Langue des Signes Française,...

Une grande campagne de communication, ciblant le grand public, a été déployée. 45 spots publicitaires ont été diffusés sur Toulouse FM en septembre, novembre et janvier. Actu Toulouse a proposé une double page sur Villes pour Tous ainsi que des agendas et articles réguliers aux formats web ou papier. Le magazine Clutch a également promu notre label. Le TIM a proposé un article sur ce sujet.

Côté réseaux sociaux, de très nombreux événements ont été mis en avant sur la page Facebook Villes pour Tous et la marraine de cette première saison a publié régulièrement sur Instagram et Tik Tok. Affichage et présence du label ont occupé l'espace public. Enfin, le programme, quel qu'en soit le format (accessible, classique, vidéo, numérique ou papier) a été diffusé sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole.

